

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XII

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Par M. Jacques HABERT,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, *président*; Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, *vice-présidents*; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, *secrétaires*; Henri Agarande, Jean de Bagneux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Emile Vivier.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 1), 1293 (tome I), 1294 (tomes I et II) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 1) et 53 (tomes I et II) (1979-1980).

Loi de finances. — Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.) - Relations culturelles, scientifiques et techniques.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
CHAPITRE PREMIER. — Analyse d'ensemble des crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.)	7
A. — Répartition des dépenses	8
1. Les dépenses ordinaires : les moyens des services (titre III)	8
2. Les interventions publiques (titre IV)	9
3. Les dépenses en capital (titres V et VI)	10
a) Les relations culturelles	10
b) La coopération	11
B. — Répartition fonctionnelle	12
C. — Répartition géographique	14
CHAPITRE II. — Les mesures nouvelles	19
1. <i>Amélioration de la situation des personnels</i>	19
a) Personnels détachés à l'étranger	19
b) Personnels de recrutement local	20
2. <i>Aides à l'enseignement français à l'étranger</i>	21
a) Détachement d'enseignants	21
b) Augmentation des subventions	22
3. <i>Actions d'accompagnement de l'expansion économique française à l'étranger</i> ..	23
4. <i>Amélioration des relations scientifiques</i>	23
5. <i>Augmentation des bourses d'étude et de stage</i>	24
6. <i>Relance de certaines actions de coopération</i>	25
a) Développement des échanges avec la Chine	25
b) Coopération avec le Maghreb	26
c) L'audio-visuel	27
7. <i>Amélioration des moyens des services culturels et divers</i>	27
CHAPITRE III. — Les actions de diffusion	29
A. — Les personnels en diffusion	29
1. Effectifs	29
2. Situation de ces personnels	32
B. — Place du français dans les enseignements étrangers	34
1. Situation de la langue française	34
2. Actions de la D.G.R.C.S.T. pour la langue française	37

	Pages
C. — L'enseignement français à l'étranger	40
1. Les lycées et collèges	40
2. Les écoles françaises de l'étranger	42
3. La division de la scolarisation des enfants français à l'étranger	48
 CHAPITRE IV. — Les actions de coopération	 49
A. — Situation générale	49
B. — Les personnels de coopération	50
1. Répartition géographique	50
2. Répartition fonctionnelle	51
a) Les enseignants en coopération	51
b) Les experts techniques	52
C. — La coopération culturelle	54
1. Orientations générales	54
2. Exemples d'opérations entreprises par la D.G.R.C.S.T.	54
3. Les centres de documentation universitaire, scientifique et technique (C.E.D.U.S.T.)	58
D. — La coopération scientifique	59
1. Répartition sectorielle	59
2. Répartition géographique	60
 Audition de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères.	 63
 Conclusions	 67

MESDAMES, MESSIEURS,

Le montant des crédits qu'il est proposé au Parlement d'ouvrir au ministère des Affaires étrangères, dans le projet de loi de finances pour 1980, s'élève à **5.274 millions de francs**, en augmentation de 674 millions par rapport à ceux de 1979 (4.599 millions de francs).

L'ensemble représente une **progression de 14,7 %**, supérieure à celle du budget de l'Etat (14,3 %). Les crédits des Affaires étrangères continuent à bénéficier d'une certaine priorité, dans la ligne du plan de cinq ans, arrêté en 1978, pour assurer le renforcement des moyens de ce Ministère, et lui permettre de mieux assumer sa tâche internationale.

Dans cet ensemble, la **part réservée à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques atteint 2.228 millions de francs**. Elle avait été l'an passé de 1.966 millions de francs. L'accroissement des crédits de la D.G.R.C.S.T. est donc moindre que celui du Ministère ; il se situe à un peu plus de **13 %** ; ce qui est inférieur à l'augmentation de 1979 (14,2 %), mais bien supérieur à celles de 1978 (9,5 %) et 1977 (7,8 %).

Cette **disparité** des deux chiffres de progression a pour conséquence de faire baisser une nouvelle fois la proportion des crédits de la Direction générale par rapport à ceux de l'ensemble du Ministère : cette proportion était en 1979 de 42,8 % ; elle tombe cette année à **42,1 %**.

Dans une *première partie*, nous procéderons à une analyse d'ensemble du projet de budget de la D.G.R.C.S.T., en en indiquant la répartition fonctionnelle et la répartition géographique des dépenses.

Ce projet de budget est intéressant surtout par ses mesures nouvelles, qui donnent à l'action de la D.G.R.C.S.T. des orientations qu'il conviendra d'indiquer. L'étude de ces mesures nouvelles fera l'objet de la *seconde partie* de ce rapport.

Les activités de la Direction générale continuent à se subdiviser entre actions de **diffusion** et actions de coopération. Les premières de celles-ci feront l'objet de la *troisième partie* de ce rapport ; nous y examinerons notamment l'attention donnée à l'enseignement français à l'étranger, qui demeure l'une des actions prioritaires du Département.

La **coopération** sera étudiée dans une *quatrième partie* ; nous y verrons particulièrement si les mesures d'accompagnement de

l'expansion économique française à l'étranger, qui forment également l'une des priorités indiquées par le VII^e Plan, se retrouvent bien dans les grandes lignes de cette action.

Enfin, en dégageant les conclusions, nous nous efforcerons de dire, s'il est possible, en dépit de la faiblesse relative de l'augmentation des crédits, de donner, ou non, un avis favorable au projet qui nous est présenté.

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE D'ENSEMBLE DES CRÉDITS DE LA D.G.R.C.S.T.

L'analyse d'ensemble des crédits de la D.G.R.C.S.T., ainsi que l'examen des principales mesures nouvelles annoncées pour 1980, permettent d'apprécier les grandes orientations du projet de budget des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

L'évolution des crédits de la Direction générale, depuis 1977, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du budget global du ministère des Affaires étrangères, est retracée dans le tableau suivant :

Budget de la D.G.R.C.S.T. (titres III, IV, V et VI)	1977	1978	1979	1980
Montant (en millions de francs) ..	1.570,03	1.722,61	1.967,25	2.228,33
Evolution (en pourcentage)	1976-1977 + 7,80	1977-1978 + 9,53	1978-1979 + 14,14	1979-1980 (1) + 13,3
Part, en pourcentage, dans le budget global du ministère des Affaires étrangères	45,24	43,34	42,80	(1) 42,2

(1) Progression ramenée à + 13,02 % déduction faite du crédit inscrit pour ordre au chapitre 68-81 au titre de l'aide à la commune de Strasbourg pour la construction de locaux pour l'Assemblée des Communautés Européennes. Part dans le budget ramenée à 42,1 %, même déduction faite.

La D.G.R.C.S.T. se voit allouer par le projet de budget pour 1980 un montant de **2.228,33** millions de francs. Mais, de ce montant, il convient de déduire les 5 millions de francs, visés dans la note ci-dessus, qui seront consacrés à la construction, à Strasbourg, de locaux pour l'Assemblée des Communautés Européennes. Cette somme figure en effet — c'est d'ailleurs quelque peu surprenant — au titre VI de l'action « Relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger », voisinant ainsi avec des subventions d'équipement à divers lycées de l'étranger. Ce rattachement étant signalé par le Ministère lui-même comme étant « pour ordre », il faut ramener à **2.223,33** millions de francs le total des crédits de la D.G.R.C.S.T., ce qui représente, de 1979 à 1980, une progression de **13,02 %**.

A. — RÉPARTITION DES DÉPENSES

Ces crédits comprennent les dépenses ordinaires, de loin les plus importantes, réparties en moyens des services (titre III) et en interventions publiques (titre IV) ; et les dépenses en capital (regroupées dans les titres V et VI). Nous étudierons successivement ces quatre titres.

1. Les dépenses ordinaires : moyens des services (Titre III).

L'ensemble des dépenses ordinaires (titres III et IV) se monte à **2.179,33** millions de francs, contre 1.931,75 millions de francs en 1979, soit une croissance de 12,9 %. L'augmentation de ce poste, qui représente la majeure partie des crédits affectés à la Direction générale, se caractérise par une évolution quelque peu chaotique, comme on en jugera au vu des accroissements antérieurs : 1976-1977 : + 8,2 % ; 1977-1978 : + 10,1 % ; 1978-1979 : + 14,5 % ; 1979-1980 : + 12,9 %.

La D.G.R.C.S.T. ne bénéficiera donc pas en 1980 du même niveau de progression qu'en 1979, progression qui était bien nécessaire pour compenser la relative dégradation antérieure ; cependant, compte tenu de la rigueur qui a présidé à l'élaboration du projet de budget pour 1980, cette croissance de 12,9 % reste appréciable.

Elle permettra de **maintenir les moyens des services** qui passent de 715.542.088 F à 811.784.744 F, soit un taux de progression de 13,4 % supérieur à celui de l'ensemble des dépenses ordinaires. Cette augmentation est moindre toutefois que celle enregistrée en 1979 (18,36 %) et inférieure à celle enregistrée en 1978 (14,65 %).

Cette croissance, relativement modeste, profite plus largement aux **mesures nouvelles** (+ 66 millions de francs) qu'aux mesures acquises (+ 30 millions de francs). C'est là une novation intéressante. Ce dynamisme dans la répartition des crédits nouveaux constitue une évolution qu'il faut mentionner, originale au regard de l'emploi fait les années précédentes des augmentations sus-mentionnées.

Après d'indispensables mesures de revalorisation des rémunérations, qui ont nécessité une croissance importante des crédits du titre III en 1978 et 1979, votre Commission note avec intérêt que l'augmentation, certes plus modeste, de ces crédits dans le projet de budget pour 1980, bénéficie pour les deux tiers d'entre eux au lancement de nouvelles actions.

2. Les interventions publiques (Titre IV).

Les crédits affectés aux interventions publiques relevant du titre IV du budget passent de 1.216.206.826 F à **1.367.543.070 F**, soit une augmentation de 12,44 % (12,32 % en 1979). Cette stabilité globale ne se retrouve pas au niveau de la répartition des crédits : ceux consacrés à la diffusion culturelle ne bénéficient cette année que d'une croissance de 10,54 %, alors que ceux attribués à la coopération augmentent de 13,12 %. *Les « priorités »* — toutes relatives, étant donné la faiblesse des pourcentages de croissance en cause — *sont inversées* par rapport à l'année 1979, pour laquelle la diffusion avait crû de 14 %, et la coopération de 11,72 %.

a) La diffusion.

La plupart des dépenses de diffusion figurent aux moyens des services. Les crédits du titre IV qui lui sont affectés s'élèvent à **355.262.097 F**, dont 25.891.000 F de mesures nouvelles. Le premier de ces chiffres ne correspond, pour les **échanges culturels**, qu'à un maigre accroissement de 9,7 %. De même, les **échanges artistiques** sont en faible progression en valeur absolue, même si leur bas niveau de départ permet de dégager un pourcentage de progression satisfaisant : 15,6 %. Même remarque pour les dépenses de documentation (+ 16 %). Les bourses aux étudiants étrangers bénéficient d'une action qui sera analysée dans le second chapitre.

b) Les relations scientifiques.

La commission sénatoriale des Affaires culturelles avait vivement déploré, lors de l'examen du projet de budget pour 1979, la faiblesse des crédits affectés aux **Relations scientifiques**. Pour 1980, le ministère des Affaires étrangères a obtenu un **transfert en provenance du Fonds de la recherche**, géré par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, qui lui apporte un substantiel complément de 10 millions de francs, et a pour résultat d'accroître les crédits de **39,05 %**.

Mais le caractère spectaculaire de cette augmentation fait ressortir, en fait, la modicité du budget de base : compte non tenu de ces dix millions, les relations scientifiques doivent se contenter de 23.958.888 F (soit un accroissement de 3,45 % seulement par rapport à 1979). *Votre Commission souhaite, si la D.G.R.C.S.T. ne peut augmenter plus substantiellement ses crédits scientifiques, que l'apport du Fonds de la recherche se renouvelle, et devienne la règle chaque année.*

c) La coopération.

Les crédits consacrés aux actions de coopération se monteront, en 1980, à **1.012,28 millions de francs** (les dépenses ordinaires représentant la quasi-totalité du budget de la Coopération qui est au total de 1.030,88 millions). Ceci représente une augmentation de 13,12 % par rapport à 1979. On constate ainsi une amélioration progressive de ce type de crédits, dont la croissance était respectivement de 9 % en 1978 et de 11,72 % en 1979. L'essentiel des dépenses est consacré à la rémunération des personnels (673.383.651 F), ainsi qu'aux actions de formation et d'aide à l'étranger (204.929.507 F). L'assistance pédagogique et technique et les missions, échanges de personnel et accueil, jouissent de budgets plus modestes (respectivement 116.286.798 F et 17.681.017 F).

3. Les dépenses en capital (Titres V et VI).

Une divergence apparaît à l'examen des dépenses en capital entre la croissance des autorisations de programme (+ 23,5 %) et celle des crédits de paiement, qui n'est que de 9,8 %.

a) Les relations culturelles.

Les autorisations de programme relatives aux Relations culturelles augmentent de 42 % (33.830.000 F pour 1980) et les crédits de paiement de 20,70 % (20.400.000 F). Ces fortes augmentations apparentes doivent être corrigées par la soustraction d'un crédit de 10 millions de francs en autorisation de programme et de 5 millions de crédits de paiement inscrits au chapitre 68-81 : « Relations culturelles avec l'étranger - Subventions et participations pour la réalisation de diverses opérations immobilières » ; et qui sont affectés à la construction de locaux pour l'Assemblée des Communautés européennes à Strasbourg.

Les 5.400.000 autres francs inscrits à ce chapitre 68-81 sont consacrés à des opérations plus conformes à ses objectifs, puisqu'ils vont à des subventions d'équipement aux lycées de Mexico et Rio de Janeiro, aux écoles françaises d'Abou-Dhabi et du Caire, et à des Alliances françaises situées à Guyaquil (Equateur), Kaduna (Nigeria), Guadalajara (Mexique) et Madras.

Les crédits de paiement du chapitre 56-20 : « Construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat », se montent à 10 millions de francs ; ils seront consacrés notamment à l'extension du lycée français de Londres, à la construction de l'Institut français de Lisbonne et à la réinstallation de l'Institut français de Vienne.

b) La coopération.

Les autorisations de programme, comme les crédits de paiement du chapitre 68-80, sont reconduites à leur niveau de 1979. C'est dire que ces crédits sont à la baisse, d'autant plus que les autorisations de programme de 1979 étaient elles-mêmes une reconduction de celles de 1978. Cette stagnation est éminemment fâcheuse, car elle préjudicie à la poursuite d'actions déterminantes pour le développement de pays qui comptent parmi les plus pauvres.

L'aide au développement par la formation et l'enseignement (7.300.000 F) s'exercera notamment en Ethiopie (équipement de l'Institut de formation de professeurs techniques), en Guinée (équipement des centres de perfectionnement aux techniques automobiles et mécaniques) et en Thaïlande (Institut de technologie).

Quant à l'aide technique au développement (11.315.000 F), elle portera également sur l'Ethiopie (médecine vétérinaire, prévention des inondations) et la Guinée (recherche minière et cartographie), ainsi que sur le Soudan (machinisme agricole, recherche minière) et le Pérou (recherche minière).



En conclusion de l'examen des dépenses en capital, votre Commission constate une dangereuse faiblesse dans les crédits de paiement octroyés au titre du budget de 1980. Ces crédits sont simplement reconduits pour la Coopération, ce qui revient à une très sensible régression, et ils n'augmentent que de 9,8 % pour ce qui concerne la diffusion, progression insuffisante pour faire face aux besoins, en particulier ceux de la construction et de l'aménagement des écoles françaises de l'étranger.

L'insuffisance des crédits de paiement est tempérée, cependant, par l'augmentation de 23,5 % des autorisations de programme : il faut espérer, pour la consistance de la politique de la D.G.R.C.S.T., que les crédits de paiement bénéficieront l'an prochain d'un accroissement au moins analogue.

B. — RÉPARTITION FONCTIONNELLE

La répartition des crédits de la D.G.R.C.S.T. par grandes fonctions est retracée dans le tableau ci-contre. L'examen des chiffres appelle les remarques suivantes :

1° **Les dotations budgétaires afférentes au fonctionnement des services culturels et de coopération** bénéficieront, en 1980, d'un ajustement de **14,33 %**, s'ajoutant aux progressions respectivement de **+ 15,20 %** et **+ 23,52 %** des budgets de 1978 et 1979. Cette augmentation, que votre Commission juge satisfaisante, s'inscrit dans le cadre de l'ensemble des mesures prévues au ministère des Affaires étrangères, pour assurer l'amélioration des moyens de votre représentation à l'étranger et la revalorisation de la condition diplomatique.

2° **En ce qui concerne la diffusion et les échanges culturels**, qui représentent **43,7 %** de l'ensemble du budget de la D.G.R.C.S.T., l'accroissement global de **12 %** devrait permettre le maintien des moyens actuels. Le Ministère a assuré votre Rapporteur qu'elle serait suffisante pour faire face aux conséquences de l'augmentation des coûts et des taux de change, « compte tenu de l'évolution favorable du cours du franc ». Il faut noter, dans le cadre de ces dotations budgétaires, que l'enseignement, qui retient à lui seul **38,5 %** des crédits de la D.G.R.C.S.T., est relativement favorisé ; il bénéficie d'un accroissement de **12,39 %**, au détriment des échanges culturels proprement dits, qui n'augmentent que de **7,6 %**.

3° **Les échanges artistiques** sont également favorisés : **+ 15,5 %**. Mais il est vrai qu'ils ne représentent qu'à peine plus de **1 %** du budget de la Direction générale.

4° **Les relations scientifiques** s'inscrivent dans la même proportion (**1,08 %**). Votre Commission a déjà souligné l'insuffisance criante de cette ligne budgétaire, qui serait réduite à des sommes inacceptables si le Fonds de la recherche n'avait pas fourni, pour 1980, un appoint de **10 millions de francs**.

RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES CRÉDITS DE LA D.G.R.C.S.T. POUR 1980

(En millions de francs.)

Secteurs	Dépenses ordinaires	Dépenses en capital		Total dépenses ordinaires + dépenses en capital (C.P.)	Part en pourcentage de chaque secteur dans le total	Crédits 1979	Evolution en pourcentage 1979-1980
		A.P.	C.P.				
Services culturels, scientifiques et de coopération	165,47	»	»	165,47	7,48	144,73	+ 14,33
Diffusion et Echanges culturels :							
— enseignement	837,56	(1) 23,83	(1) 15,40	852,96	38,54	758,95	+ 12,39
— échanges culturels	25,98	»	»	25,98	1,17	24,13	+ 7,67
— diffusion culturelle	90,11	»	»	90,11	4,07	82,11	+ 9,74
	953,65	23,83	15,40	969,05	43,78	865,19	+ 12
Echang. artistiques	23,97	»	»	23,97	1,08	20,74	+ 15,57
Relations scientifiques	23,96	»	»	23,96	1,08	23,16	(2) + 3,45
Coopération	1.012,28	18,62	18,60	1.030,88	46,58	913,43	+ 12,86
Totaux	2.179,33	42,45	34,00	2.213,33	100	1.967,25	+ 12,51
Transfert du fonds de la recherche (relations scientifiques)	10,00	»	»	10,00	»	»	(2) »
Ensemble	2.189,33	42,45	34,00	2.223,33	»	1.967,25	+ 13,01

(1) Non compris les crédits (A.P. : 10,00 et C.P. : 5,00) afférents à l'aménagement d'un site à Strasbourg pour la Communauté européenne.

(2) Compte tenu du transfert à intervenir au titre du Fonds de la recherche, les crédits affectés aux relations scientifiques progressent de + 39,50 % par rapport au montant de ceux consacrés à ce type d'actions en 1979.

5° La coopération, dont les crédits dépassent, pour la première fois, un milliard de francs, absorbe 46,5 % du budget de la D.G.R.C.S.T. Sa dotation est en progression de 12,8 % par rapport à 1979, supérieure à celle de l'ensemble des crédits propres de la Direction générale (+ 12,5 %).

Votre Commission, qui avait regretté dans les années passées — et, notamment, en 1977 et 1978 — que le budget de la Coopération progresse dans des conditions nettement moins satisfaisantes que les autres secteurs de dépenses de la D.G.R.C.S.T., constate que cette tendance se trouvera redressée dans le projet de loi de finances pour 1980.

C. — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'évolution de la répartition géographique des crédits de la Direction générale de 1979 à 1980 est décrite dans le tableau figurant ci-après et ci-contre.

**RÉPARTITION PAR ACTION ET PAR ZONE
AUX RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES
Dépenses ordinaires et dépenses en capital - Crédits**

	Europe de l'Ouest		Europe de l'Est		Amérique du Nord		Amérique latine	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Services culturels, scientifiques et de coopération	29,70	35,20	7,92	8,86	19,90	22,31	21,28	24,51
Diffusion, échanges culturels et artistiques	203,06	229,32	50,46	56,98	31,38	35,44	119,58	135,04
Relations scientifiques	3,43	3,58	5,95	6,21	3,70	3,86	0,93	0,97
Coopération	24,57	26,90	»	»	37,00	36,60	104,62	114,45
	260,76	295,00	64,33	72,05	91,98	98,21	146,43	174,97
Quote-part de chaque zone dans le total des crédits ..	12,81 %	13,33 %	3,14 %	3,25 %	4,52 %	4,44 %	12,24 %	12,42 %

Globalement stable, elle comprend néanmoins deux légères inflexions qui recueillent des appréciations divergentes de la part de la Commission :

— on constate une faible augmentation des crédits de la zone européenne, dont la quote-part dans l'ensemble des crédits passe de 15,95 % à 16,58 %. Les crédits affectés à l'Europe de l'Ouest passent, en effet, de 160,76 millions de francs à 295 millions de francs, ceux affectés à l'Europe de l'Est, de 64,33 à 72,05 millions de francs ;

— en revanche, les crédits affectés au Maghreb, déjà fort élevés en valeur absolue (819,89 millions de francs pour 1980), enregistrent de surcroît une croissance de 0,8 % : leur quote-part dans l'ensemble passe de 36,26 % à 37,04 %.

**GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS CONSACRÉS
QUES ET TECHNIQUES AVEC L'ÉTRANGER**

édits votés pour 1979 et crédits prévus pour 1980.

(En millions de francs.)

Moyen-Orient		Asie-Océanie développée		Asie-Océanie (autres pays)		Maghreb		Afrique non francophone		Crédits non ventilables		Total	
1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
13,23	14,84	7,26	8,78	8,58	9,62	28,02	31,42	8,40	9,42	0,44	0,51	144,73	165,47
67,87	76,65	34,57	39,04	33,94	38,33	268,32	295,55	24,07	27,18	52,68	59,49	885,93	993,02
0,46	0,48	2,29	2,39	1,09	1,14	0,88	0,92	0,11	0,11	4,32	4,30	23,16	23,96
131,70	145,60	3,30	1,60	69,07	78,80	418,90	492,00	87,66	101,40	36,61	33,53	913,43	1.030,88
213,26	237,57	47,42	51,81	112,68	127,89	710,12	819,89	120,24	138,11	94,05	97,83	1.967,25	2.213,33
10,64 %	10,73 %	2,31 %	2,34 %	5,63 %	5,78 %	36,26 %	37,04 %	6,03 %	6,24 %	6,42 %	4,43 %	100 %	100 %

Un examen plus rétrospectif permet de prendre la juste mesure de ces deux évolutions, l'une souhaitable, l'autre estimée regrettable par votre Commission.

L'évolution, depuis 1973, des crédits affectés aux grands secteurs d'intervention de la D.G.R.C.S.T. est retracée ci-après :

Zones géographiques	Pourcentage par rapport au montant total du budget de la D.G.R.C.S.T.	
	1973	1980
Maghreb	41,67	37,04
Asie-Océanie (pays en voie de développement) ..	11,73	5,78
Europe de l'Ouest	9,55	13,33
Amérique latine	9,24	12,42
Moyen-Orient	6,70	10,73
Afrique non francophone	3,52	6,24
Asie-Océanie (pays développés)	1,60	2,34
Amérique du Nord	3,36	4,44
Europe de l'Est	2,46	3,25

On constate que les zones jugées prioritaires par la commission sénatoriale des Affaires culturelles ont vu leurs crédits augmenter au sein du budget total de la D.G.R.C.S.T., mais parfois dans des proportions infimes : ainsi l'effort fait en direction de l'Amérique du Nord, déjà bien faible en valeur absolue, n'a crû, en sept ans, que de 1,08 %, et ne représente que 4,4 % des actions de la Direction générale.

L'Amérique latine est mieux nantie : les crédits qui lui sont attribués sont passés de 9,2 à 12,4 % du budget de la D.G.R.C.S.T. Mais cette augmentation de 3,2 % reste encore trop faible en considération de l'avenir de ce sous-continent et des attentes qui s'y expriment à l'égard de notre pays.

En Asie, les « économies » réalisées, à la suite de l'effacement du dispositif culturel français dans les pays d'Indochine, ont permis la redistribution de nos efforts vers d'autres régions, et surtout le Moyen-Orient : celui-ci, qui ne retenait que 6,7 % des dépenses en 1973, en absorbe aujourd'hui 10,7 %.

L'Europe de l'Ouest, que votre Commission considère également prioritaire, a vu sa part passer de 9,5 à 13,3 % des crédits : évolution très satisfaisante, qui a pour corollaire l'accroissement de nos efforts en Europe de l'Est — beaucoup plus modestes, il est vrai, en raison des obstacles politiques qu'y rencontrent nos interventions.

L'Afrique non francophone a, elle aussi, bénéficié d'un effort accru, qui a permis de faire passer sa proportion de 3,5 à 6,2 % des crédits.

Mais, dans cet ensemble, le poids du Maghreb demeure écrasant. Certes sa part a baissé en sept ans de 41,67 à 37,04 % du budget de

la D.G.R.C.S.T. Mais votre Commission, tout en reconnaissant les liens particuliers qui nous attachent à l'Algérie, et plus encore au Maroc et à la Tunisie, estime que ce reflux aurait pu être à la fois plus nuancé et plus net.

En examinant le projet de budget pour 1980, votre Commission est restée perplexe devant le caractère contradictoire des actions prévues par le Ministère pour cette région : d'une part, une mesure nouvelle vise à réduire les effectifs d'enseignants détachés dans ces trois pays, où les taux d'encadrement sont jugés excessifs ; mais, d'autre part, une relance de la coopération avec l'Algérie, qui va se traduire par l'envoi de 200 coopérants supplémentaires. Cette contradiction fera l'objet d'un examen particulier au second chapitre de ce rapport.

En conclusion, *votre commission des Affaires culturelles constate que ses recommandations ont été suivies pour ce qui concerne l'accroissement de notre aide dans certaines régions du monde qu'elle considère d'un intérêt prioritaire ; mais elle souhaite que nos efforts vers l'Europe occidentale, le Moyen-Orient et surtout le continent américain, soient très sensiblement accentués et accrus.*

Il résulte de cette série d'observations que la répartition géographique des moyens de la D.G.R.C.S.T. doit évoluer de façon beaucoup plus marquée si l'on veut aboutir sinon à un équilibre entre les différents secteurs d'intervention, du moins à une redistribution plus harmonieuse.

CHAPITRE II

LES MESURES NOUVELLES

L'analyse précédemment menée des crédits de la D.G.R.C.S.T. a montré l'importance des mesures nouvelles dans le projet de budget pour 1980. Il convient d'examiner le contenu et la signification de ces mesures.

Il nous a semblé possible de les classer en sept rubriques : les premières concernent l'amélioration de la situation des personnels ; les secondes et les troisièmes se rapportent à deux actions qui ont été définies comme hautement prioritaires : l'enseignement français à l'étranger, d'une part, les actions d'accompagnement de l'expansion économique française à l'extérieur, d'autre part ; la quatrième série de mesures porte sur les crédits concernant les relations scientifiques ; la cinquième se rapporte aux bourses d'études et de stage ; la sixième concerne une relance de la coopération avec certains pays ou dans certains domaines ; nous classerons enfin dans une septième partie l'amélioration des conditions d'implantation des services culturels et certaines mesures diverses portant notamment sur les échanges artistiques et la diffusion du livre.

1. AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES PERSONNELS

Quatre mesures nouvelles portent sur l'ajustement des crédits de rémunération et de frais de déplacement pour les personnels en détachement à l'étranger ; une cinquième se rapporte à l'accroissement des salaires du personnel de recrutement local.

a) Personnels détachés à l'étranger.

Une mesure très substantielle, puisqu'elle s'élève à 55.350.000 F, prévoit, au chapitre 42-25, une **augmentation de rémunération des personnels servant en coopération**. Cette mesure est la contrepartie de celles qui sont inscrites au titre III dans le cadre de l'ajustement du niveau de rémunération des agents de l'Etat. Son coût représente

9,35 % du montant de l'ensemble des dotations afférent aux dépenses du personnel servant en coopération (mesure 04-17-01).

Un ajustement supplémentaire des crédits porte plus particulièrement sur la **rémunération des personnels de l'Office universitaire et culturel français en Algérie**. Cette mesure, inscrite au chapitre 36-11, s'élève à 7 millions de francs (mesure 03-13-04).

Au cours des deux années passées, votre Commission avait eu l'occasion de signaler les difficultés qui surgissaient chaque année pour le remboursement des frais de transport et de déménagement des personnels détachés à l'étranger. Des problèmes se reproduisaient chaque année, faute d'un système de gestion prévisionnel des crédits correspondants. Il en résultait de grands retards dans les déplacements et il est arrivé que des enseignants ne pouvaient rejoindre leur poste qu'avec plusieurs mois de retard. Le règlement de cette irritante question a été considéré, à juste titre, comme une priorité par la D.G.R.C.S.T. : **une mesure nouvelle (n° 03-13-03), inscrite au chapitre 34-11, prévoit une inscription budgétaire de 15.514.000 F, qui devrait être suffisante pour que ne se renouvellent pas les errements constatés depuis plusieurs années.**

Un arrêté interministériel, en date du 13 juin 1979, a modifié l'**indemnité d'établissement** allouée aux personnels culturels et enseignants à l'étranger. Pour permettre l'application des nouveaux barèmes, une mesure nouvelle (n° 03-13-02) est inscrite au chapitre 31-12 à hauteur de 300.000 F.

b) Personnels de recrutement local.

L'amélioration de la situation du personnel de recrutement local a été l'un des soucis constants de votre Commission. Celle-ci, à plusieurs reprises, a signalé la disparité qui existait entre les traitements des agents venus de France et ceux qui, parfois avec des titres égaux, étaient engagés sur place ; cette disparité était particulièrement choquante parmi les professeurs des établissements d'enseignement, notamment en Amérique latine.

Depuis trois ans, des mesures ont été prises pour remédier à cette situation. Un crédit de 10 millions de francs, reconduit cette année, est inclus à l'article 10 du chapitre 42-21 du budget. **Les améliorations des conditions de vie des recrutés locaux** ont porté sur des voyages de stage et de recyclage, qui leur ont été accordés pour la France, ainsi que sur des améliorations de salaire, atteignant parfois, dans les pays les plus défavorisés, 60 %. C'est ainsi qu'en septembre dernier une mission sénatoriale, se trouvant en Argentine, a eu le plaisir de se voir remettre, au lycée Jean-Mermoz de Buenos Aires, une lettre signée de tous les enseignants recrutés locaux de

cet établissement, remerciant les sénateurs des efforts qu'ils avaient faits dans ce domaine et de l'aide qui, en grande partie sur leur initiative, avait pu leur être accordée.

Les crédits inscrits au budget sont cependant encore bien loin de pouvoir apporter toutes les améliorations que les recrutés locaux souhaitent et, en particulier, pour ce qui concerne les enseignants, de pouvoir leur attribuer une rémunération égale à celle qu'ils auraient en France. Cependant, *une mesure nouvelle* (n° 03-13-01) *accroît ces crédits d'un montant de 1.740.000 F, inscrits au chapitre 31-97. Votre Commission s'en félicite, mais constate que cet ajustement ne représente qu'une augmentation de 11,2 % de la dotation budgétaire de base. Il faut non seulement que cette augmentation soit régulière chaque année, mais qu'elle porte sur des sommes plus importantes encore.*

2. AIDES A L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

L'amélioration des conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger et l'accroissement des aides aux établissements d'enseignement demeurent une priorité essentielle. Plusieurs mesures nouvelles s'y rapportent ; elles portent d'une part sur le détachement d'un nombre accru d'enseignants et d'autre part sur l'accroissement des subventions accordées aux écoles, collèges et lycées français à l'étranger.

a) Détachement d'enseignants.

Par une mesure nouvelle (n° 03-11-01), **30 emplois d'enseignants sont créés dans les établissements français à l'étranger**, correspondant à un crédit de 6 millions de francs. Cette mesure s'ajoute à celle qui, en 1979, avait créée 29 emplois nouveaux.

C'est avec satisfaction que la Commission relève que le ministère des Affaires étrangères accomplit un réel effort pour répondre à un besoin majeur né de la présence à l'étranger de plus d'un million de nos compatriotes. Les détachements d'enseignants constituent en effet l'aide la plus précieuse qui puisse leur être accordée pour faciliter la scolarisation de leurs enfants et élever le niveau de l'enseignement français à l'étranger.

Nous verrons cependant, dans le troisième chapitre de ce rapport, qu'un gros effort reste à accomplir dans ce domaine, et que le nombre d'emplois nouveaux inscrits au budget chaque année devrait être très sensiblement augmenté.

b) Augmentation des subventions.

Une mesure nouvelle (n° 03-16-01) porte spécifiquement sur **l'augmentation à hauteur de 600.000 F des crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement français à l'étranger**. Votre Commission prend note avec satisfaction de cette mesure, mais considère qu'elle est encore trop modeste. Cet accroissement ne concernera que les lycées et collèges, puisque les établissements classés comme « écoles françaises de l'étranger » ne sont pas subventionnés par la D.G.R.C.S.T., mais par le ministère de l'Education. Il existe, comme on le verra dans l'étude du troisième chapitre, 69 lycées et collèges bénéficiant de l'aide des Affaires étrangères ; il demeure évident que *cette aide devrait être accrue dans de plus grandes proportions* ; le montant de cette mesure nouvelle correspond à peine au taux de l'inflation mondiale, et il est à craindre que plusieurs lycées et collèges doivent de nouveau procéder à une augmentation des frais de scolarité à la charge des familles, pour pouvoir équilibrer leur budget.

Une autre mesure nouvelle (n° 03-17-01) pourrait, il est vrai, compenser l'insuffisance de la précédente. Il s'agit de **4.490.000 F**, inscrits à l'article 10 du chapitre 42-21, qui sont destinés à « **l'adaptation des moyens de fonctionnement des établissements de diffusion culturelle et d'enseignement à l'étranger** ». Cette mesure est évidemment beaucoup plus substantielle, et si la ventilation de ces crédits pouvait favoriser les établissements d'enseignement, l'inconvénient signalé ci-dessus pourrait être jugulé. Mais il est vrai que les Instituts, principalement visés par cette mesure, ont aussi des besoins considérables à satisfaire. Il faut noter d'ailleurs que sur ce crédit de près de 4,5 millions de francs, un montant de 1.350.000 F est d'ores et déjà réservé pour les recherches archéologiques, en vue notamment de la couverture des dépenses afférentes à la publication des résultats des fouilles.

En résumé, **l'enseignement français à l'étranger bénéficie d'un apport de 6.600.000 F**, auquel pourra éventuellement s'ajouter une somme de l'ordre de 1 à 2 millions de francs. C'est là un appoint considérable. Ajoutons que les créations d'emplois d'enseignants porteront en priorité sur les pays où les besoins de l'expansion économique française ont entraîné l'expatriation d'un grand nombre de nos compatriotes et particulièrement ceux du Moyen-Orient (Arabie saoudite, Irak, Emirats arabes unis).

3. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Les pays particulièrement importants dans le contexte international actuel pour l'expansion économique française à l'étranger, qui ont bénéficié d'une priorité dans le domaine de l'enseignement, font également l'objet, sur le plan de l'aide au développement, d'une attention particulière dans le projet de budget pour 1980. Un crédit nouveau de 18 millions de francs, faisant l'objet de la mesure n° 04-16-01, est inscrit au chapitre 42-25 pour le **développement de la coopération avec les pays du Tiers-Monde producteurs d'énergie et de matières premières**. Ce crédit concerne les opérations ci-après :

— poursuite du programme prioritaire de formation d'étudiants étrangers de haut niveau dans les établissements d'enseignement supérieur et technique français, en provenance des pays présentant un grand intérêt pour nos exportations (Iran, Irak, Egypte, Indonésie, Corée du Sud, Venezuela, Brésil, Mexique, Singapour) ;

— participation à la formation d'ingénieurs dans les pays producteurs d'énergie et de matières premières (création d'un Institut de technologie agricole et d'un Centre de recherches des télécommunications en Irak, participation au fonctionnement d'Instituts universitaires de technologie au Mexique) ;

— extension de nos actions de coopération dans le domaine des énergies nouvelles. Inventaire des ressources naturelles, recherches minières et hydrogéologiques (Soudan, Somalie, Guinée, Brésil, Proche-Orient).

C'est avec satisfaction que votre Commission prend note de cette orientation, qui constitue l'une des préoccupations prioritaires exprimées dans le VII^e Plan.

4. AMÉLIORATION DES RELATIONS SCIENTIFIQUES

L'insuffisance du budget de la D.G.R.C.S.T., pour ce qui concerne les relations scientifiques internationales, a été précédemment indiquée. Trois mesures nouvelles visent à un certain redressement de cette situation.

Un crédit nouveau de 3 millions de francs (mesure n° 03-11-02) prévoit **l'élargissement de notre représentation scientifique à l'étranger**. L'examen de la situation actuelle des postes de conseillers et d'attachés scientifiques avait, en effet, permis de constater l'absence

d'une représentation scientifique dans des pays dont le niveau économique justifie, de notre part, un effort de promotion des relations scientifiques et technologiques ; il avait été constaté, également, que notre pays ne disposait d'aucun responsable scientifique auprès de la Communauté européenne. La mesure nouvelle, qui vient d'être prise, permet la création de cinq postes nouveaux de conseillers ou d'attachés scientifiques. Dans un premier temps, les affectations suivantes sont envisagées : Bruxelles (C.E.E.), Mexico, La Haye, Pékin et Berne.

Par ailleurs, par la mesure n° 03-17-04, un ajustement des crédits affectés aux **relations scientifiques** est prévu à hauteur de 300.000 F, inscrit au chapitre 42-22. Cet ajustement, qui ne représente qu'une augmentation de 6,6 % de la dotation budgétaire de base, apparaît encore insuffisant à votre Commission.

Une autre mesure (n° 03-17-05) porte sur un montant un peu plus élevé ; **l'enveloppe recherche** est accrue de 950.000 F pour les allocations servies aux boursiers scientifiques français à l'étranger (chapitre 42-21) et les dépenses relatives aux stages d'études en France des scientifiques et chercheurs étrangers (chapitre 42-22).

Au total, les améliorations du budget des relations scientifiques s'élèvent donc à la somme de 4.250.000 F, montant non négligeable mais qui aurait pu être plus considérable eu égard à la faiblesse du budget de base.

5. AUGMENTATION DES BOURSES D'ÉTUDE ET DE STAGE

Deux mesures nouvelles concernent les **bourses allouées aux étudiants étrangers en France** : la première (n° 03-17-02) est inscrite au budget des Relations culturelles (chapitre 42-21), article 26, et porte sur 3.351.000 F ; la seconde est inscrite au budget de la Coopération culturelle, scientifique et technique (chapitre 42-25) et s'élève à 16.649.000 F. Au total, c'est donc la somme considérable de 20 millions de francs qui est affectée à l'ajustement des bourses.

Ce budget avait fait déjà l'objet d'une augmentation substantielle qui avait permis de porter les bourses aux étudiants étrangers de 700 F à 1.400 F par mois. Toutefois, cet accroissement avait eu pour résultat de diminuer considérablement le nombre de bourses qui avaient pu être attribuées : pendant deux années consécutives, cette réduction avait atteint le taux de 20 à 25 % ; ce qui n'avait pas manqué d'inquiéter vivement votre commission des Affaires culturelles.

Dans les prévisions de 1980, l'effort particulier qui est consenti a pour but de renverser cette tendance. Certes, le montant des

bourses est une fois de plus légèrement augmenté, il passera à 1.500 F au 1^{er} janvier 1980. Mais cette augmentation, rendue nécessaire par l'accroissement du coût de la vie, est relativement limitée, afin de permettre de faire remonter le nombre de bourses accordées.

Pour ce qui est du choix des boursiers, les orientations prises l'an passé seront non seulement maintenues, mais accentuées : priorité est accordée au troisième cycle et aux disciplines scientifiques et techniques, amélioration qualitative du niveau des boursiers, redistribution géographique des bénéficiaires, en favorisant les étudiants originaires des pays avec lesquels nous développons nos programmes de coopération.

6. RELANCE DE CERTAINES ACTIONS DE COOPÉRATION

Parmi les autres mesures nouvelles, plusieurs concernant soit le développement, soit la réduction de nos échanges culturels ou de nos actions de coopération avec certains pays. Elles portent par ailleurs sur un domaine dans lequel la France fait un effort particulier : l'audio-visuel.

a) Développement des échanges avec la Chine.

Les échanges culturels avec la Chine connaissent un développement spectaculaire. A la suite, notamment, de l'invitation en Chine de huit présidents d'Universités françaises, un programme conjoint d'échanges a été mis en place dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il est hautement souhaitable que la France puisse augmenter ses échanges avec ce vaste pays, et qu'elle les fasse porter non seulement sur le perfectionnement linguistique, auquel se consacrent actuellement la plupart des étudiants chinois dans notre pays, mais aussi à des échanges scientifiques et techniques.

Pour faire face à ce besoin, le ministère des Affaires étrangères a inscrit au budget de la D.G.R.C.S.T. une mesure nouvelle (n° 03-10-02) d'un montant de 3.500.000 F. Sur ce total, 1.800.000 F sont prévus pour l'accueil, pendant douze mois, de 50 boursiers supplémentaires, et une somme de 1.700.000 F pour des missions et stages en Chine, envisagés environ pour 140 personnes.

b) Coopération avec le Maghreb.

La commission sénatoriale des Affaires culturelles a, depuis plus de dix ans, renouvelé le vœu que les crédits accordés aux trois pays du Maghreb, qui ont longtemps employé près de la moitié de tous les crédits de la D.G.R.C.S.T., soient sensiblement réduits, afin de permettre, au plan mondial, un certain rééquilibrage et d'accorder plus d'attention à d'autres régions du monde.

Dans la ligne de ce vœu, elle prend note d'une mesure (n° 03-11-03) réduisant les effectifs du personnel détaché au Maghreb, et réalisant de ce fait une économie de 5.614.000 F, par la suppression de 29 emplois. Toutefois, *votre Rapporteur, dans ses fonctions de représentant des Français établis hors de France, s'est inquiété de cette réduction, et en particulier des conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'encadrement des établissements d'enseignement français, et notamment des grands lycées du Maroc. Il lui a été répondu par écrit que cette mesure n'affecterait en aucune façon la capacité de scolarisation des élèves français.*

En contrepartie, une mesure nouvelle importante (n° 04-16-02) concrétise une **relance de la coopération avec l'Algérie**. En ce qui concerne ce pays, une réunion interministérielle, tenue en février 1979, a décidé une relance qui a été établie pour 1980 à 21 millions de francs :

— 10 millions de francs pour le développement des actions confiées à la Caisse centrale de coopération économique (habitat, pêche, formation professionnelle, Institut national du génie mécanique) ;

— 11 millions pour permettre le recrutement de 200 coopérants additionnels, qui doivent être envoyés en Algérie, aux termes de l'accord franco-algérien du 14 février 1978.

Votre commission des Affaires culturelles a longuement discuté des deux aspects qui lui paraissent contradictoires des mesures prises en ce qui concerne le Maghreb : d'une part, des réductions qui, finalement, touchent particulièrement le Maroc et la Tunisie, pays amis dans lesquels nos compatriotes jouissent encore d'une situation favorable ; d'autre part, des accroissements très importants en faveur de l'Algérie, dont la politique a soulevé à la fois plus de perplexités et de difficultés. Elle souhaite avoir plus d'éclaircissements sur la politique de coopération culturelle et technique que notre pays entend suivre avec nos trois partenaires d'Afrique du Nord, auxquels nous attachent tant de liens.

c) L'audio-visuel.

Un effort particulier a été accompli depuis plusieurs années par la Direction générale des relations scientifiques et techniques dans le domaine de l'audio-visuel. C'est ainsi qu'en septembre 1979, un accord a été signé avec le Québec, portant sur l'envoi de 2.500 heures de télévision.

Dans le projet de budget de 1980, cette action est encore renforcée par une mesure nouvelle (n° 04-16-03), de 5 millions ouverts ou inscrits au chapitre 42-25. Ces crédits renforceront encore les **échanges franco-québécois**, notamment par la réalisation d'un programme de coproduction cinématographique, dans le domaine scientifique et éducatif, et dans l'installation d'un réseau de câbles. Mais elle porte également, à la suite de l'adoption par la Grèce du procédé S.E.C.A.M., sur la réorganisation des sociétés grecques de télévision et l'envoi d'émissions et de techniciens français dans ce pays.

De même, le programme de coopération avec le Liban, dans le secteur de la télévision, sera renforcé par la participation de spécialistes français et l'accroissement du volume de nos émissions sur l'ensemble du réseau libanais. Notre pays participera également à la création d'une centre interarabe de formation professionnelle du personnel de télévision.

Enfin, le Ministère se tourne vers l'Amérique latine et prévoit l'invitation en France de responsables des télévisions de plusieurs pays sud-américains, l'échange de techniciens et le doublage des émissions destinées aux télévisions des pays de langue espagnole.

7. AMÉLIORATION DES MOYENS DES SERVICES CULTURELS ET DIVERS

Dans le cadre de l'ajustement des crédits de fonctionnement des services culturels, scientifiques et de coopération à l'étranger, deux mesures nouvelles sont prévues au budget, l'une (n° 03-13-04) destinée à **couvrir les incidences de l'évolution des prix à l'étranger**, de 2.460.000 F, soit une augmentation de 14,4 % de la dotation budgétaire de base ; l'autre (n° 03-13-05) de 620.000 F, pour l'ajustement des dépenses de loyer, qui ont crû, selon le pays, de 10 à 50 %, et prévoit même davantage.

Au titre des échanges culturels et artistiques, une augmentation de 4.630.000 F est prévue pour 1980, à concurrence de 1.400.000 F pour les **échanges de jeunes**, la participation aux congrès et les missions à l'étranger, et 3.230.000 F pour les **échanges artistiques** proprement dits, soit une majoration de 15,5 % des crédits de 1979 (mesure nouvelle n° 03-17-03).

Enfin, pour ce qui concerne les moyens de diffusion culturelle, un accroissement de 2 millions, inscrit à l'article 40 du chapitre 42-21 est consacré à la **diffusion des livres**, publications, photographies, et à l'organisation d'expositions documentaires à l'étranger. Sur ce crédit, un million de francs seront plus particulièrement consacrés à la diffusion du livre français à l'étranger.

A cette occasion, votre commission des Affaires culturelles s'est interrogée sur la situation du livre français hors de nos frontières. Il lui est apparu que le transfert qui a eu lieu voici trois ans, du Fonds du livre du ministère des Affaires étrangères à celui de la Culture et de la Communication, n'avait guère apporté de progrès, au contraire. Le livre français est encore plus cher à l'étranger qu'il ne l'était jadis, et les publications françaises également fort coûteuses n'y parviennent qu'en nombre relativement réduit. Il y a là une situation, qui concerne plusieurs départements ministériels, qui n'est pas satisfaisante, et sur laquelle le Gouvernement devrait se pencher une fois de plus afin d'y apporter des améliorations vivement souhaitées.



Après un examen d'ensemble des mesures nouvelles, on constate que celles-ci offrent des éléments intéressants dans le projet de budget pour 1980, elles apportent des améliorations notables dans la situation des personnels, l'enseignement français à l'étranger, les relations scientifiques, les bourses d'études, les moyens des services culturels ; certes, ces améliorations sont encore insuffisantes, mais elles vont bien dans la ligne des souhaits exprimés par votre commission des Affaires culturelles.

Par ailleurs, ces mesures nouvelles accentuent notre coopération avec des pays importants pour notre expansion économique ; pour ce qui concerne le Maghreb, elles indiquent une relance de notre coopération avec l'Algérie, mais s'avèrent beaucoup moins satisfaisantes pour le Maroc et la Tunisie. Enfin, elles initient des échanges chargés d'avenir avec la Chine et renforcent notre action internationale dans le domaine de l'audio-visuel. Même si les sommes mises en œuvre ne sont jamais aussi importantes que l'on aurait pu le souhaiter, votre Commission a tenu compte de la nécessaire austérité du budget qui lui était présenté et a estimé que, dans l'ensemble, ces mesures constituaient un programme que l'on peut considérer comme positif.

CHAPITRE III

LES ACTIONS DE DIFFUSION

L'une des tâches essentielles de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques est d'assurer la diffusion, dans le monde, de la langue et de la culture françaises. Elle le fait notamment en entretenant ou en soutenant un réseau d'instituts et d'établissements d'enseignement dispersés sur tous les continents, et en subventionnant un certain nombre d'organismes qui concourent à ce but. Après une rapide étude de la situation des personnels affectés à cette tâche, nous étudierons les principaux volets de cette action.

A. — LES PERSONNELS EN DIFFUSION

1. Effectifs.

L'effort particulier accompli pour la diffusion en 1978 et 1979, avec des progressions budgétaires successives, au titre III, de + 14,65 % et + 18,35 %, se traduit dans le nombre d'enseignants détachés. Après un lent accroissement de leur effectif : 3.693 en 1976, 3.893 en 1977, 3.948 en 1978, ceux-ci sont passés en 1979 à 4.134 (3.624 civils et 510 volontaires du service national actif).

Le tableau ci-après donne un état récapitulatif, tant par secteurs d'activités que par zone géographique.

La répartition sectorielle est la suivante : 490 détachés (428 civils et 62 V.S.N.) dans les instituts et centres culturels ; 184 (134 civils et 50 V.S.N.) dans les écoles françaises ; 2.485 (2.208 civils et 277 V.S.N.) dans les lycées et collèges ; 337 (297 civils et 40 V.S.N.) dans les Alliances françaises ; 377 (316 civils et 61 V.S.N.) dans les établissements étrangers ; 185 (180 civils et 5 V.S.N.) dans l'action pédagogique ; 76 (61 civils et 15 V.S.N.) dans la recherche et l'archéologie. *On remarque immédiatement dans cet ensemble, que le chiffre le plus faible eu égard aux besoins est celui des enseignants dans les écoles françaises.*

TABEAU RÉCAPITULATIF DES PERSON

Année

Zones géographiques	Institutions et collèges culturels			Ecoles françaises			Lycées et collèges		
	Civils	V.S.N.A.	Total	Civils	V.S.N.A.	Total	Civils	V.S.N.A.	Total
Europe de l'Ouest	209	20	229	40	9	49	262	20	282
Europe de l'Est	24	2	26	6	6	12	»	»	»
Amérique du Nord	»	1	1	1	1	2	37	4	41
Amérique latine	23	6	29	23	11	34	236	41	277
Asie développée	18	3	21	3	7	10	11	3	14
Asie, autres pays	16	5	21	13	3	16	24	9	33
Afrique non francophone	8	4	12	13	5	18	39	1	40
Moyen-Orient	76	18	94	35	8	43	84	10	94
Maghreb	54	3	57	»	»	»	1.515	189	1.704
Total.	428	62	490	134	50	184	2.208	277	2.485

NELS EN DIFFUSION CULTURELLE

1979.

Alliances françaises			Etablissements étrangers			Action pédagogique			Recherche et archéologie			Total		
Civils	V.S.N.A.	Total	Civils	V.S.N.A.	Total	Civils	V.S.N.A.	Total	Civils	V.S.N.A.	Total	Civils	V.S.N.A.	Total
12	»	12	150	26	176	70	»	70	5	»	5	748	75	823
4	»	4	113	21	134	39	3	42	»	»	»	186	32	218
6	1	7	3	»	3	2	1	3	»	»	»	49	8	57
183	21	204	»	2	2	26	»	26	10	4	14	501	85	586
13	3	16	14	2	16	7	»	7	6	»	6	72	18	90
50	8	58	26	4	30	1	»	1	12	1	13	142	30	172
26	5	31	2	2	4	1	»	1	6	2	8	95	19	114
3	2	5	8	4	12	9	»	9	20	6	26	235	48	283
»	»	»	»	»	»	25	1	26	2	2	4	1.596	195	1.791
297	40	337	316	61	377	180	5	185	61	15	76	3.624	510	4.134

La répartition géographique reflète la prédominance gardée par les pays d'Afrique du Nord qui, à eux trois, rassemblent 1.791 détachés ; assez loin derrière eux vient l'Europe de l'Ouest (823) et l'Amérique latine (586) ; puis le Moyen-Orient (283) qui, contrairement aux dernières données, n'a pas progressé en 1979, en raison des événements d'Iran et du Liban qui ont obligé à un resserrement de notre dispositif culturel dans ces pays.

L'effectif le plus réduit se trouve en Amérique du Nord : 57 enseignants seulement rémunérés par la D.G.R.C.S.T. ! Certes, la situation des Etats-Unis et du Canada est particulière : la législation de la plupart des Etats américains n'admet pas les établissements d'enseignement étranger, certains lycées tiennent à garder leur caractère privé et les professeurs installés dans le pays ne doivent pas, en principe, percevoir des émoluments de source étrangère ; par ailleurs, les principales actions poursuivies par la France dans cette région, au Québec et en Louisiane notamment, sont inscrites au budget de la Coopération et non de la diffusion. Mais il n'en reste pas moins que la quasi-absence de détachés budgétaires aux U.S.A. se répercute lourdement sur les frais de scolarité des établissements d'enseignement français.

2. Situation de ces personnels.

L'ajustement des rémunérations des **personnels détachés** fait l'objet, dans le projet de budget pour 1980, de plusieurs mesures nouvelles qui ont été analysées dans le chapitre précédent. Outre les augmentations de salaires et les indemnités d'établissement, *voire Commission a noté avec satisfaction l'ouverture d'un crédit de 15.514.000 F pour le remboursement des frais de transport et de déménagement, pour remédier à une lacune qu'elle avait vivement dénoncée l'an passé.*

En ce qui concerne le **personnel de recrutement local**, qui constitue la majeure partie de l'encadrement des établissements d'enseignement français à l'étranger, votre Rapporteur a déjà signalé que l'accroissement des crédits de 1.740.000 F, soit de + 11,2 % de la dotation de base, n'est pas encore suffisant pour permettre une amélioration qu'il convient d'étendre au monde entier.

Jusqu'à présent *les recrutés locaux de 30 pays ont bénéficié des mesures prises par la D.G.R.C.S.T. : 11 en Europe (Autriche, Chypre, Espagne, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Saint-Siège, Suède, Turquie, Yougoslavie), 5 en Asie (Australie, Chine, Corée, Inde, Thaïlande), 10 en Amérique latine (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Guatemala, Nicaragua, Pérou, Uruguay, Venezuela), 4 en Afrique (Ethiopie, Libye, Egypte, Maroc). En 1979,*

9.800.000 F ont été ainsi distribués, selon des taux variables selon les régions.

Un autre point avait préoccupé votre Commission : constatant que certains enseignants servant en *coopération* n'accomplissaient pas toujours le temps de service réglementaire, elle avait suggéré que ces personnels complètent leurs heures en *Diffusion*, dans les écoles et lycées français. Satisfaction nous a été donnée par une circulaire de la Direction générale datée de mai dernier ; il nous a été précisé que cette décision pourrait avoir son plein effet à compter de la rentrée scolaire de 1980.

B. — PLACE DU FRANÇAIS DANS LES ENSEIGNEMENTS ÉTRANGERS

La place du français, souvent considéré comme langue de l'élite traditionnelle, a souffert, relativement à d'autres langues, et notamment à l'anglais, de la mise en place depuis la dernière guerre, de nouvelles structures pédagogiques et du développement, dans de nombreux pays, d'un enseignement de masse, qui, lorsqu'il s'est agi d'une langue étrangère, a toujours été — sauf en Afrique francophone — favorable à l'anglais.

Les positions de notre langue tendent toutefois à se stabiliser à un certain niveau, en fonction de considérations économiques ou politiques, notamment chaque fois que des pays inquiets des conséquences du monopole de l'anglais, encouragent une diversification de l'enseignement des langues.

L'action de la D.G.R.C.S.T. tient compte de ce nouveau contexte en s'exerçant en fonction d'objectifs précis tels que la promotion du fonctionnement commercial et la formation de cadres. Elle s'efforce, par ses interventions dans les domaines techniques et scientifiques, de donner de la France une image moderne et vivante, et de montrer que notre langue reste le véhicule d'une culture non seulement ancienne, mais également actuelle.

1. Situation de la langue française.

La situation de la langue française dans les différents pays du monde peut s'apprécier, notamment par la part qui est faite à celle-ci dans les systèmes d'enseignement nationaux. C'est donc par une analyse des tendances qui se manifestent dans ces systèmes que la D.G.R.C.S.T., dans une note qu'elle a fourni à votre Commission, peut faire état d'une dégradation continue, ou au contraire d'un redressement de la situation du français.

a) Dégradation continue en Europe.

Dans le premier cas, se trouvent en premier lieu deux grands pays latins voisins de la France : l'Italie et, à un moindre degré, l'Espagne où le français, qui y occupait naguère une place prépondérante, est en déclin.

En Espagne, la régression tient surtout à la faveur accordée à l'anglais dans le très important secteur de l'enseignement privé

confessionnel ; on peut estimer cependant, que la moitié des élèves de l'enseignement secondaire d'Etat continue à apprendre le français.

En **Italie**, l'obligation d'une unique langue étrangère au niveau des lycées joue au détriment du français, notamment dans le nord de la péninsule où les proportions se sont inversées en moins de dix ans (français deux cinquièmes, anglais trois cinquièmes).

Il faut noter également une régression sensible dans certains pays de l'**Europe de l'Est**, et plus particulièrement en Union soviétique où le nombre des lycées pratiquant un enseignement intensif de français est en diminution, ainsi que le nombre des enseignants formés dans les universités.

En **Yougoslavie** également, l'orientation des études françaises vers une langue fonctionnelle n'est pas suivie d'un effort adéquat dans les universités où la formation reste très médiocre.

b) Recul en Amérique latine, en Asie, au Maghreb.

En Amérique latine, en dépit de la belle implantation et des succès de l'Alliance française, la situation du français est devenue très préoccupante. Au **Brésil**, les établissements nationaux où le français est enseigné sont de plus en plus rares. En **Uruguay**, l'obligation du français dans l'enseignement secondaire est mis en cause par les autorités, et sa disparition dans l'enseignement technique menace.

En **Argentine**, la suppression du français dans les établissements du premier cycle de la province de Buenos Aires, de loin la plus importante, a porté un coup sévère à nos positions. Mais la mesure pourrait être rapportée à la suite d'une résolution du Conseil de l'enseignement favorable à nos intérêts et, d'autre part, de nouveaux accords sur l'enseignement du français ont été conclus avec d'autres provinces.

On notera de même, comme signe positif, l'abrogation en **Colombie** du décret qui excluait le français dans l'enseignement secondaire au seul bénéfice de l'anglais. On peut en espérer une certaine amélioration de la situation de notre langue, dans la mesure où cette décision n'intervient pas trop tardivement pour récupérer les enseignants et redresser l'orientation prise par les établissements.

Pour éviter une disparition des enseignants de français due à une situation semblable en **Equateur**, le Gouvernement équatorien s'est engagé à créer cinq nouveaux postes de professeurs de français par an.

En **Asie**, après le départ des quelque 600 professeurs en poste dans l'ancienne Indochine, nos positions dans les pays environnants n'ont pas été renforcées pour autant et si nos efforts en **Thaïlande**

semblent pour l'instant rencontrer un certain succès, la présence de notre langue dans les autres pays de la région : Corée, Birmanie, Indonésie, Vietnam, Singapour et Inde est seulement symbolique.

Au **Maghreb** enfin, l'évolution vers l'arabisation des structures de l'éducation dans les trois pays amène inéluctablement un recul progressif de notre langue, même si de nombreux dirigeants tiennent à assurer une bonne connaissance du français et mettre leurs enfants dans les filières francophones de l'enseignement secondaire.

c) Progrès dans les pays anglophones et germanisants.

C'est dans les pays où l'influence anglo-saxonne était à l'origine prédominante, sinon exclusive, et où par conséquent notre action partait pratiquement de zéro, que l'on peut noter une implantation lente, mais de plus en plus solide de notre langue dans les systèmes locaux d'enseignement.

C'est le cas en **Afrique anglophone** et plus particulièrement au Ghana et au Nigeria, avec la formation systématique de professeurs locaux de l'enseignement secondaire. C'est le cas également au **Moyen-Orient**, notamment dans les Emirats, dans la mesure où ces pays font appel à la France pour la formation scientifique et technique de leurs cadres nationaux.

Dans un certain nombre de pays d'**Europe** où l'anglais ou l'allemand sont prépondérants, les perspectives ne se présentent pas d'une façon entièrement défavorable. Les réformes intervenues récemment ou en cours de mise en place font apparaître une situation dans laquelle nos positions, tout en demeurant minoritaires, sont mieux définies et susceptible de progrès.

Tandis qu'en **Suède**, les autorités ont décidé d'introduire le français en première langue dans un certain nombre d'établissements de la capitale, il semble qu'en **Norvège** et au Danemark, les ministères intéressés se montrent soucieux de maintenir une présence effective du français, le plaçant au niveau de l'enseignement moyen, sur le même pied que l'allemand.

La même remarque vaut pour l'**Autriche** où l'on note une certaine remontée du français, qui n'était plus enseigné qu'à 6 % des élèves. Aux **Pays-Bas**, comme en Allemagne fédérale, l'apprentissage du français par les adultes a pris quelque importance, notamment à des fins professionnelles.

Il faut mentionner enfin la situation favorable qui prévaut en **Australie** où, malgré la faible place qui est accordée aux langues étrangères, 250.000 élèves étudient le français, qui est de loin la langue étrangère la plus enseignée. Une observation analogue peut être faite pour un autre pays de langue anglaise : l'Irlande.

2. Actions de la D.G.R.C.S.T. pour la langue française.

Dans ce contexte généralement très peu encourageant, la Direction générale poursuit, en faveur de la langue française, une action qui demeure parmi ses missions premières. Elle l'exerce de trois façons : par ses instituts et centres culturels, par une aide pédagogique apportée aux enseignants étrangers de français, enfin par des subventions à des organismes spécialisés, tels l'Alliance française.

a) **Les 126 instituts et centres culturels français à l'étranger**, ainsi que leurs 35 annexes ont, au premier rang de leurs missions, l'enseignement du français, langue étrangère, aux adultes. L'accent dans ces établissements porte depuis plusieurs années sur la détection de clientèles plus définies : futurs boursiers, stagiaires ou experts, étudiants en cycles de spécialisation, préparant des diplômes français ou nationaux, milieux d'affaires, Fonction publique, tourisme et loisirs, spécialistes des sciences exactes et humaines.

Ces Instituts possèdent des bibliothèques, souvent importantes, mais quelquefois bien réduites, qui prêtent livres, disques, diapositives, films. L'animation en français et le souci de présentation et de promotion des produits culturels, techniques et commerciaux français en concertation avec les milieux locaux, officiels, universitaires et artistiques, font de nos instituts des carrefours intellectuels, qui servent le rayonnement de notre langue et de notre culture.

Votre Commission apprécie le travail accompli par les instituts et centres culturels français à l'étranger, qui ont évolué et s'efforcent indéniablement d'offrir non seulement notre culture traditionnelle, mais aussi une image vivante et moderne de notre pays. Mais elle constate que depuis plusieurs années, le réseau des instituts ne s'est pas élargi, que beaucoup disposent de moyens très limités, et que certaines installations trop anciennes auraient grand besoin d'améliorations qui ne peuvent être actuellement envisagées. Notons, cependant, que des crédits importants sont prévus dans le projet de budget de 1980 pour la reconstruction ou la réinstallation de deux grands instituts d'Europe : ceux de Lisbonne et de Vienne.

b) **L'action pédagogique des postes auprès des enseignants de français** est également un élément essentiel de la politique linguistique menée par la Direction générale. Elle comprend aussi bien un effort pour une meilleure information de ces professeurs, une assistance pédagogique, en liaison avec les autorités nationales et locales, la formation des encadreurs locaux, la réalisation de matériels et de matériel pédagogiques. Ces dernières années, cette action s'est développée dans le domaine des communications de masse et nos experts

ont élaboré ou participé à la conception de nombreux programmes de langues diffusés par la radio et la télévision.

Les 111 conseillers et assistants pédagogiques en poste ont touché, en 1978-1979, 17.000 professeurs de français étrangers, dont 1.600 ont, en outre, effectué en France des stages de perfectionnement linguistique et pédagogique. Pour animer les stages organisés à l'étranger, 149 missions de spécialistes de français, langue étrangère, ont été organisées. 147 bourses de longue durée et 613 bourses de courte durée ont été accordées pour la formation et le perfectionnement de professeurs étrangers de français.

Dans l'enseignement supérieur, 227 établissements étrangers bénéficient du détachement de lecteurs français rémunérés en tout ou partie par la D.G.R.C.S.T. et affectés à l'enseignement de notre langue.

c) **L'Alliance française** est la plus importante des associations subventionnées par le ministère des Affaires étrangères pour assurer la diffusion de la langue et de la civilisation françaises auprès d'un public étranger. Elle agit par des activités d'enseignement et à des manifestations culturelles (promotion de livres et disques français, conférences, expositions, etc.).

Ces activités s'exercent d'une part à Paris, dans le cadre de son Ecole internationale du boulevard Raspail, où plus de 30.000 étudiants étrangers apprennent chaque année le français, d'autre part, à l'étranger, au sein des comités locaux (plus de 1.100 en 1979) qui ont accueilli quelque 250.000 étudiants) et enfin par le biais d'établissements scolaires (en Colombie, au Chili et au Mexique).

Associations franco-étrangères de droit local, les Alliances françaises de l'étranger permettent dans de nombreux pays des interventions que ne pourraient, pour des raisons politiques, effectuer des centres culturels directement gérés par la France. La présence fréquente dans les comités directeurs d'éminentes personnalités du pays considéré facilite l'insertion de ces établissements dans les milieux intellectuels et artistiques nationaux, et détermine souvent un financement local important. Leur implantation est particulièrement dense en Amérique latine, qui compte 293 comités.

L'aide de la D.G.R.C.S.T. à l'Alliance française atteint en 1979 **57.573.000 F** dont 5.813.000 F en subventions de fonctionnement, 760.000 F en investissements et surtout 51 millions de francs pour 337 postes budgétaires d'enseignants (297 civils et 40 V.S.N.A.).

Votre commission des Affaires culturelles exprime son appréciation de l'œuvre accomplie par l'Alliance française, notamment en Amérique latine, où plusieurs membres de la Commission en mission ont pu récemment encore juger de son rayonnement. Elle renouvelle le souhait, formulé l'an passé, de voir les enseignants français,

recrutés localement dans les Alliances, bénéficiant des mêmes avantages (compléments de salaires et voyages de recyclage) que leurs collègues recrutés locaux exerçant dans les écoles et centres culturels.

La Mission laïque française, de son côté, a reçu cette année du ministère des Affaires étrangères une aide s'élevant à 23.323.000 F (1.434.000 F en subventions de fonctionnement et 20.889.000 F pour la rémunération de 128 enseignants détachés). Mais cet organisme ne s'occupe pas, au même titre que l'Alliance, d'enseignement de la langue française : il gère des écoles et des lycées (notamment au Liban, en Iran, en Libye, en Ethiopie et en Espagne) que nous allons retrouver parmi les établissements d'enseignement français à l'étranger, qu'il convient maintenant d'étudier.

C. — L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Si la situation de la langue française dans le monde donne de graves sujets d'inquiétude, l'enseignement français à l'étranger, par contre, ne se porte pas mal, en dépit des lacunes et des insuffisances auxquelles il faut encore remédier, grâce, surtout, au dynamisme de nos compatriotes établis hors de France, qui veulent voir leurs enfants suivre une scolarisation semblable à celle de la métropole et soutiennent leurs écoles avec foi.

L'an passé, votre Rapporteur avait regretté que la liste des établissements français à l'étranger répondant aux stipulations du décret du 13 juillet 1977, portant application à l'étranger de la loi du 11 juillet 1975 sur l'Éducation, n'ait pas encore été publiée. Cette liste vient de paraître : elle fait l'objet d'un arrêté du 11 octobre 1979 (publié au *Journal officiel* du 19 octobre). D'autre part, la D.G.R.C.S.T. a édité cet été un livret de 232 pages donnant tous les renseignements sur les « établissements scolaires à programmes français » fonctionnant hors de nos frontières.

1. Les lycées et collèges de la D.G.R.C.S.T.

La situation d'ensemble des **69 lycées et collèges** gérés directement ou indirectement par la Direction générale a peu variée depuis l'année dernière. Nous ne joindrons donc pas à ce rapport, les tableaux très complets donnés en 1978, et qui n'ont guère changé.

On note cependant une légère décroissance des effectifs d'ensemble : en effet, on y recense en 1979 **76.638 élèves, dont 22.502 Français et 54.136 étrangers**, alors que les chiffres en 1978 s'élevaient à 78.109 élèves, dont 22.719 Français et 55.390 étrangers. Il y a donc une baisse dont il convient d'examiner les causes.

En comparant avec les chiffres, on constate en réalité que ce recul est dû à peu près entièrement aux difficultés que connaissent le **Liban** et **l'Iran**, où la scolarisation française était très importante et où elle a connu de terribles aléas à la suite des troubles qui ont désorganisé ces deux pays. *Partout ailleurs, sauf en Afrique du Nord où les effectifs sont en décline, le nombre d'élèves n'a pas cessé d'augmenter.* La légère régression globale n'est donc pas due à une certaine désaffection générale, mais bien à des circonstances particulières et très localisées.

Dans les 14 lycées et collèges d'Europe, l'effectif des élèves est passé de 19.909 en 1978 à 20.688 (dont 6.843 Français et 13.845 étrangers).

En Amérique, dans les 23 lycées et collèges, les effectifs qui s'élevaient à 22.962 élèves en 1978, on atteint en 1979 le chiffre de 23.324 (4.877 Français et 18.477 étrangers).

En Afrique, les 23 établissements scolarisent, en 1979, 21.194 élèves (8.452 Français et 12.742 étrangers) contre 21.406 en 1978. Légère diminution, donc, particulièrement sensible en Tunisie (où, il est vrai, le nombre des résidents français est en baisse) et, à un moindre degré, au Maroc. Il se dessine là une fâcheuse tendance qu'il faut surveiller. *Votre Commission rappelle que la D.G.R.C.S.T. lui a donné l'assurance que les réductions d'enseignants envisagées en Afrique du Nord n'affecteront en rien les capacités de scolarisation des enfants français dans cette région.*

En Asie, enfin, les effectifs tombent de 12.636 élèves, en 1978, à 11.432 en 1979 (2.330 Français et 9.102 étrangers). La différence est surtout sensible au Liban où, par suite de la guerre civile qui déchire ce pays en grande partie francophone, les effectifs des élèves ont baissé de près de mille élèves.

En ce qui concerne les enseignants, les effectifs, dans l'ensemble, restent stables. Leur nombre s'élève à 3.371 Français (dont 299 V.S.N.A.) parmi lesquels 1.740, soit plus de la moitié, sont rémunérés par l'Etat ; on recense par ailleurs 1.503 enseignants étrangers localement.

Nous avons déjà noté dans le projet de budget pour 1980, que les 69 lycées et collèges bénéficieront d'une mesure augmentant de 600.000 F leur subvention de fonctionnement. Nous avons également exprimé l'espoir que sur les 4.490.000 F de la mesure nouvelle 03-17-01, une part non négligeable soit réservée aux établissements d'enseignement. Ceux-ci en effet, doivent recevoir une aide plus accrue pour pouvoir faire face à l'inflation générale et à l'accroissement de tous les coûts. Il ne faut pas que pour équilibrer leur budget, les gestionnaires de ces établissements se contentent, année par année, d'augmenter les **frais de scolarité**. Les charges imposées aux familles, très variables d'ailleurs selon les pays, sont déjà, dans la plupart des cas, beaucoup trop lourdes. Ce problème des taux de scolarité est de loin celui qui affecte le plus les familles françaises expatriées.

2. Les écoles françaises de l'étranger.

C'est dans le réseau des écoles françaises, créé et géré par les Français de l'étranger eux-mêmes, que se marque la croissance la plus frappante. Le tableau publié aux pages suivantes donne la liste de ces écoles, réparties par continents et par pays, avec l'indication des effectifs d'élèves et du nombre des enseignants.

Un tableau analogue avait été publié dans le rapport de l'an passé. Mais il faut se garder de les comparer pour ce qui concerne l'Afrique, puisqu'en 1978 plusieurs établissements d'Afrique francophone, relevant du ministère de la Coopération, y avaient figuré. Ceux-ci ont été supprimés dans le tableau de cette année ; seules y figurent les écoles soutenues pédagogiquement par la D.G.R.C.S.T. (mais non aidées par elle pour leurs frais de fonctionnement, les subventions étant accordées par le ministère de l'Education).

Votre commission des Affaires culturelles pense qu'un pourcentage de détachés budgétaires atteignant environ le tiers du corps enseignant constitue un objectif qui n'est nullement exagéré. Une action fondamentale de cette nature aurait pour résultat non seulement d'assurer un meilleur niveau à l'enseignement français à l'étranger mais de faire baisser la charge des parents d'élèves qui doivent, pour le moment, assumer la majeure partie des frais de fonctionnement des écoles. La Commission espère que le plan de redressement qui a été proposé recevra l'attention qu'il mérite de la part des hautes instances de l'Etat, qui auront à en décider.

Le moment paraît doublement favorable puisque d'une part, les besoins se font vivement sentir dans les pays dont le développement économique attire une forte émigration de nos compatriotes (Moyen-Orient, Brésil, Etats-Unis), et que d'autre part, le Gouvernement a classé parmi ses préoccupations prioritaires l'amélioration des conditions de vie des Français à l'étranger. Cet intérêt vient d'ailleurs de se manifester par la création au sein du ministère des Affaires étrangères d'une direction des Français de l'Etranger, qui comportera une « division » de la scolarisation.

**EFFECTIFS, EN 1979, DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS
DES ÉCOLES FRANÇAISES DE L'ÉTRANGER
RELEVANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Pays	Ville	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Étrangers	Total	Détachés		Reservés locaux	Total
					P. Etat	P. loc.		
I. — Europe.								
<i>Allemagne :</i>	Bad-Godesberg	129	219	348	4	2	17	23
	Dusseldorf	123	49	172	5	4	16	25
	Francfort	194	98	292	5	2	11	18
	Hambourg	63	94	157	0	0	16	16
	Munich	169	186	355	4	15	15	34
	Sarrebruck	151	69	220	6	4	5	15
	Stuttgart	18	10	28	0	0	2	2
<i>Belgique :</i>	Gand	23	43	66	2	0	2	4
<i>Bulgarie :</i>	Sofia	14	19	33	1	1	2	4
<i>Danemark :</i>	Copenhague	132	209	341	2	9	18	29
<i>Espagne :</i>	Alicante	692	1.089	1.791	7	17	42	66
	Barcelone (1)	91	732	823	1	2	38	41
	Barcelone (1)	32	26	58	0	0	5	5
	Benidorm	19	8	27	0	2	0	2
	Ibiza	48	31	79	1	0	5	6
	Madrid	17	12	29	0	0	3	3
	Malaga	159	107	266	1	4	12	18
	Palma	121	69	190	1	4	8	13
	Saragosse	48	74	122	1	3	5	9
<i>Finlande :</i>	Helsinki	25	14	39	2	0	3	5
<i>Grande-Bretagne :</i>	Londres	165	92	257	2	6	3	11
<i>Grèce :</i>	Athènes	361	493	854	6	0	48	54
	Salonique	32	10	42	0	0	3	3
<i>Hongrie :</i>	Budapest	17	22	39	0	0	3	3
<i>Irlande :</i>	Dublin	53	45	98	2	0	8	10
<i>Italie :</i>	Florence	23	7	30	1	1	0	2
	Milan	304	318	622	9	23	13	45
	Naples	10	11	21	0	2	1	3
	Turin	75	184	259	1	11	16	28
<i>Norvège :</i>	Oslo	99	67	166	0	9	5	14
<i>Pays-Bas :</i>	Amsterdam	26	20	46	0	0	4	4
	La Haye	361	197	558	3	20	19	42
	Rotterdam	6	15	21	0	0	2	2
<i>Pologne :</i>	Varsovie	42	72	114	1	4	11	16
<i>Roumanie :</i>	Bucarest	31	123	154	2	4	6	12
<i>Suède :</i>	Stockholm	109	217	326	1	5	18	24
<i>Suisse :</i>	Bâle	36	39	75	4	0	0	4
	Berne	17	61	78	2	0	3	5
	Genève	103	62	165	6	0	0	6
	Zurich	96	135	231	6	0	15	21
<i>Tchécoslovaquie :</i>	Prague	32	65	97	3	1	6	10
<i>Turquie :</i>	Ankara	26	204	230	1	4	16	21
	Istanbul	17	217	234	3	4	22	29
<i>U.R.S.S. :</i>	Moscou	88	175	263	4	0	15	19
<i>Yougoslavie :</i>	Belgrade	54	76	130	1	1	7	9
Total	45 écoles	4.451	6.085	10.536	101	164	469	734

Pays	Ville	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Etrangers	Total	Détachés		Recrutés locaux	Total
					P. Etat	P. loc.		
II. — Amérique.								
<i>Brésil :</i>	Belo Horizonte	13	0	13	0	0	3	3
	Brasilia	69	91	160	3	2	9	14
	Recife	12	4	16	1	0	1	2
<i>Cuba :</i>	La Havane	10	52	62	0	2	5	7
<i>El Salvador :</i>	San Salvador	49	333	382	5	1	21	27
<i>Etats-Unis :</i>	Boston	58	56	114	0	1	9	10
	Chicago	6	13	19	0	0	2	2
	Denver	8	28	36	0	2	2	4
	Houston	68	33	101	1	6	3	10
	Marin County	19	24	43	0	2	2	4
	San Francisco	64	261	325	1	2	23	26
<i>Guatemala :</i>	Guatemala	57	287	344	6	1	17	24
<i>Haïti :</i>	Port-au-Prince	105	186	291	6	0	18	24
<i>Honduras :</i>	Tegucigalpa	14	226	240	3	1	9	13
<i>Nicaragua :</i>	Managua	25	355	380	0	1	21	22
<i>Panama :</i>	Panama	10	4	14	1	0	1	2
<i>Paraguay :</i>	Asuncion	11	0	11	0	1	2	3
<i>Saint-Domingue :</i>	Santo Domingo	11	3	14	0	0	3	3
<i>Uruguay :</i>	Paysandu	18	95	113	0	0	5	5
<i>Venezuela :</i>	Caracas	379	439	818	11	17	27	55
Total	20 écoles	1.006	2.490	3.496	38	39	183	260
III. — Afrique (2).								
<i>Afrique du Sud :</i>	Johannesburg	105	8	113	2	2	7	11
<i>Angola :</i>	Luanda	17	38	55	1	0	3	4
<i>Egypte :</i>	Alexandrie	66	0	66	1	2	11	14
	Le Caire	195	263	458	10	7	20	37
<i>Gambie :</i>	Banjul	7	24	31	1	1	1	3
<i>Ghana :</i>	Accra	17	175	192	2	2	9	13
<i>Guinée :</i>	Conakry	97	107	204	3	6	6	15
<i>Kénya :</i>	Nairobi	45	123	268	2	2	18	22
<i>Libéria :</i>	Monrovia	40	128	168	1	2	10	13
<i>Libye :</i>	Benghazi	99	141	240	4	2	9	15
	Tripoli	275	373	648	4	3	31	38
<i>Nigéria :</i>	Kaduna	56	3	59	1	0	4	5
	Kano	29	21	50	0	1	4	5
	Lagos	241	113	354	2	14	15	31
<i>Ouganda :</i>	Kampala	10	60	70	2	0	3	5
<i>Sierra Leone :</i>	Freetown	17	28	45	0	2	4	6
<i>Soudan :</i>	Khartoum	27	54	81	1	0	4	5
<i>Tanzanie :</i>	Dar es Salaam	12	48	60	1	0	8	9
Total	18 écoles	1.455	1.707	3.162	38	46	167	251

Pays	Ville	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants			
		Français	Etrangers	Total	Détachés		Recrutés locaux	Total
					P. Etat	P. loc.		
IV. — Asie-Océanie.								
<i>Afghanistan :</i>	Kaboul	26	3	29	1	1	1	3
<i>Arabie Saoudite :</i>	Damman	39	189	228	3	2	10	15
	Djeddah	194	149	343	2	3	20	25
	Riyadh	225	156	381	3	3	21	27
<i>Australie :</i>	Canberra	30	275	305	2	6	6	14
	Melbourne	48	38	86	1	3	6	10
	Sydney	55	0	55	1	2	2	5
<i>Bahrein :</i>	Manama	32	24	56	1	1	3	5
<i>Chine :</i>	Pékin	24	121	145	2	5	9	16
<i>Corée :</i>	Séoul	40	8	48	2	0	2	4
<i>E.A.U. :</i>	Abu Dhabi	334	134	468	3	18	13	34
	Sharjah	105	15	120	1	4	5	10
<i>Hong-Kong :</i>	Hong-Kong	122	77	199	2	2	14	18
<i>Inde :</i>	Delhi	48	67	115	2	3	9	14
<i>Indonésie :</i>	Bandung	21	6	27	1	0	3	4
	Djakarta	152	15	167	3	3	14	20
<i>Irak :</i>	Bagdad	183	113	296	3	1	13	17
<i>Iran (3) :</i>	Ispahan	»	»	»	»	»	»	»
	Téhéran	»	»	»	»	»	»	»
<i>Israël :</i>	Jérusalem	43	41	84	0	3	7	10
	Tel Aviv	33	20	53	2	3	11	16
<i>Jordanie :</i>	Amman	33	17	50	1	1	2	4
<i>Koweït :</i>	Koweït	84	481	565	3	5	26	34
<i>Laos :</i>	Vientiane (4)	»	»	»	»	»	»	»
<i>Malaisie :</i>	Kuala Lumpur	28	8	36	1	0	5	6
<i>Oman :</i>	Mascate	18	5	23	0	0	2	2
<i>Pakistan :</i>	Karachi	31	2	33	1	0	2	3
<i>Philippines :</i>	Manille	27	7	34	1	0	2	3
<i>Qatar :</i>	Doha	60	96	156	1	1	18	20
<i>Singapour :</i>	Singapour	103	22	125	2	1	15	18
<i>Syrie :</i>	Damas	187	87	274	4	7	9	20
<i>Thaïlande :</i>	Bangkok	86	44	130	2	2	13	17
<i>Yémen :</i>	Sana'a	17	9	26	0	0	2	2
Total	31 écoles	2.428	2.229	4.657	50	80	263	393
Totaux	114 écoles	9.340	12.511	21.851	227	329	1.082	1.638

(1) A Barcelone, il existe, à côté du Lycée français, deux établissements reconnus « écoles françaises de l'étranger » :

— Ferdinand de Lesseps (823 élèves) ;

— Centre de formation expérimentale (58 élèves).

(2) Non compris les 19 pays francophones dépendant du ministère de la Coopération, où se trouvent 44 écoles scolarisant 15.766 élèves (9.964 Français et 5.802 étrangers).

(3) En raison des événements en Iran, les écoles de Téhéran et d'Ispahan ont interrompu leurs cours.

(4) L'école de Vientiane, fermée par les autorités laotiennes, n'est indiquée ici que pour mémoire.

On compte aujourd'hui **114 écoles françaises de l'étranger** dépendant de la Direction générale. Elles scolarisent **21.851 élèves, dont 9.340 Français et 12.511 étrangers.**

Notons que si l'on avait continué à compter les établissements d'Afrique francophone, dont un recensement plus complet a d'ailleurs été fait en 1979 par le ministère de la Coopération, il aurait fallu ajouter à ces chiffres 44 écoles scolarisant 15.766 élèves (9.964 Français et 5.802 étrangers). L'ensemble de l'Afrique représenterait donc 62 écoles, avec 18.928 élèves (11.419 Français, 7.509 étrangers) et le total pour le monde entier s'élèverait à **158 écoles, scolarisant 37.617 élèves, dont 19.304 Français et 18.813 étrangers.**

Le statut de cette catégorie d'établissements a été précisé par un décret interministériel du 19 février 1979 (publié au *Journal officiel* du 21 février). Ils se regroupent dans l'**Association nationale des écoles françaises de l'étranger (A.N.E.F.E.)**, organisme fondé à la suite d'une initiative sénatoriale, et qui s'avère particulièrement utile par l'attribution d'emprunts, garantis par l'Etat, destinés aux constructions et aménagements scolaires. Encore faudrait-il que la D.G.R.C.S.T. puisse appuyer cette action par l'octroi direct de subventions d'investissement ; c'est dans ce but que votre Commission souhaite que les crédits de paiement des titres V et VI soient notoirement accrus.

Mais revenons aux seuls 114 établissements relevant du ministère des Affaires étrangères ; voyons dans quelles régions ils se trouvent et examinons l'évolution de leurs effectifs.

45 écoles se situent en Europe, avec 10.536 élèves (4.451 Français et 6.085 étrangers). Ces mêmes écoles scolarisaient l'année dernière 9.782 élèves, dont 4.211 Français et 5.571 étrangers. Nette progression de près de mille élèves.

En **Amérique**, 15 écoles avaient été recensées en 1978, avec 2.774 élèves (758 Français et 2.016 étrangers). C'est dans ce continent que l'accroissement est le plus net. Cinq écoles nouvelles se sont ouvertes au Brésil (Belo Horizonte), à Saint-Domingue et aux Etats-Unis (Chicago, Denver, et Marin Country, près de San Francisco). On compte maintenant **20 écoles** qui scolarisaient 3.496 élèves, dont 1.006 Français et 2.490 étrangers.

En **Asie** et en **Australie**, le nombre des écoles est de **31** contre 29 l'année dernière ; mais il est vrai que nous avons gardé sur cette liste, pour mémoire, l'école de Vientiane fermée par les autorités laotiennes et deux écoles d'Iran qui ont été empêchés de reprendre leurs activités en raison des événements dans ce pays. Néanmoins, grâce à la très forte augmentation enregistrée dans les pays pétroliers (Arabie, Koweït, Irak, Emirats arabes unis) les effectifs totaux qui étaient de 3.714 élèves en 1978 passent en 1979 à 4.657 dont 2.428 Français et 2.229 étrangers.

En ce qui concerne l'Afrique, les seuls pays qui figurent cette année dans le tableau sont ceux des régions anglophones et de la Guinée, à l'exclusion des établissements de l'Afrique francophone passés au ministère de la Coopération. On y trouve 18 écoles scolarisant 3.162 élèves, dont 1.455 Français et 1.707 étrangers.

A cet essor dans les effectifs devrait correspondre une augmentation du nombre des **enseignants**. Ce nombre augmente, en effet : il passe à 1.638 pour les 114 écoles concernées, chiffre considérable par rapport à l'effectif des élèves ; mais il faut savoir que beaucoup de professeurs recrutés locaux servent à temps partiel et ne donnent que quelques heures de cours. Sur les 1.638, 1.411 sont des enseignants de recrutement local, 227 seulement sont des professeurs détachés et payés par l'Etat. Cette simple constatation, *le simple rapprochement de ces chiffres montre l'ampleur de la tâche qui est à accomplir par le ministère des Affaires étrangères.*

Une mesure nouvelle que nous avons analysée dans le précédent chapitre porte sur la **création de 30 postes d'enseignants**. Mesure certes satisfaisante, mais, ô combien, encore insuffisante. Les premières bénéficiaires de cette mesure seront les écoles de Djeddah, Riyadh, Doha, Damman, Abu-Dhabi, Sharjah, Koweït, Djakarta, Belgrade, Budapest, Varsovie, Palma, Stockolm, Singapour, Nairobi, Caracas, Sanaïa (Yemen) et Saint-Domingue (ces deux dernières créées cette année).

Le ministre des Affaires étrangères avait chargé de M. Pierre Basdevant, ancien ambassadeur, d'étudier les problèmes de la scolarisation des jeunes Français à l'étranger et de lui faire des recommandations à ce sujet. En même temps, le Conseil supérieur des Français de l'étranger, pour lequel cette question demeure une préoccupation constante, a fait des suggestions qui, lors de la 33^e Session, tenue à Paris en octobre 1979, se sont traduites par des propositions précises. Chacun a été d'accord pour constater l'insuffisance de l'encadrement de ces écoles et pour demander qu'un **plan de redressement** soit mis en œuvre sans tarder. Il a été suggéré qu'un plan de cinq ans, prévoyant la *création annuelle de 100 postes d'enseignants* soit arrêté et que la première de ces mesures apparaisse dans le budget de l'Etat pour 1981.

C'est donc, non 30 postes, mais 100, qui devraient être créés chaque année pour que le niveau d'encadrement des écoles se rapproche de celui des lycées et collèges, et atteigne une proportion plus convenable. Celle-ci, au bout des cinq années, pourrait se traduire par quelque 700 détachés budgétaires sur un corps d'enseignants qui, en 1985, dépassera certainement largement les 2.000 si la progression actuelle, comme c'est probable, se poursuit.

3. La Division de la scolarisation des enfants français à l'étranger.

C'est par un décret du 6 août 1979 qu'a été créé au Ministère la Direction des Français de l'étranger. Un arrêté du 28 août, publié au *Journal officiel* le 1^{er} septembre 1979 a indiqué quelles seraient les attributions de cette Direction et a précisé qu'il y serait organisé une « Division » de la scolarisation des enfants français à l'étranger.

C'est avec intérêt que votre Commission a pris note de la création de cette division, dont les responsabilités ont été énumérées ainsi dans le même arrêté : « contacts avec les parents d'élèves ; relations avec les ministères et services concernés ; carte des établissements scolaires pour les Français à l'étranger ; bourses d'enseignement ; subventions aux écoles françaises. »

Cette énumération laisse un peu perplexe : les bourses d'enseignement et les subventions aux écoles françaises dépendaient jusqu'à présent du service des Affaires internationales du ministère de l'Éducation. La « carte des établissements scolaires » relevait de la sous-direction des établissements français à la D.G.R.C.S.T. Enfin, il n'est nullement précisé si certaines des fonctions d'enseignement qui appartenaient en Afrique francophone au ministère de la Coopération seront désormais dévolues à cette nouvelle division.

Votre Commission a, plusieurs fois, exprimé le souhait qu'une meilleure coordination des différents services s'occupant d'enseignement français à l'étranger soit réalisée. La nouvelle « division » va-t-elle être chargée de cette coordination ? Selon les informations qui nous ont été données, il n'est pas question pour le moment d'enlever quelque responsabilité que ce soit au ministère de l'Éducation, à la D.G.R.C.S.T., ou à la direction des enseignements du ministère de la Coopération. La division de la scolarisation aura un rôle d'information, une tâche de réflexion, une vocation d'incitation. En liaison étroite avec la D.G.R.C.S.T., elle devra « promouvoir une action systématique de scolarisation des enfants français à l'étranger ».

Nous nous trouvons donc dans une **situation d'attente**. Votre Commission note cependant que *les initiatives prises par le ministère des Affaires étrangères semblent traduire une volonté gouvernementale de traiter sur le fond les problèmes des Français de l'étranger et, notamment, ceux qui concernent la scolarisation de leurs enfants.* Elle espère que cette volonté se concrétisera dans le budget de l'an prochain par des mesures de grande ampleur à l'échelle de l'importance que l'enseignement français garde, et même accentue, dans le monde.

CHAPITRE IV

LES ACTIONS DE COOPÉRATION

Dans le projet de budget qui nous est présenté, la coopération est mieux traitée qu'elle ne l'a été au cours des quatre années passées. L'augmentation n'avait été, en effet, que de 5,7 % en 1977, 7,9 % en 1978, 11,7 % en 1979. La **tendance au redressement** se précise, puisque l'accroissement des crédits prévus pour 1980 atteindra 12,8 %.

A. — SITUATION GÉNÉRALE

Les crédits de coopération qui étaient de 894 millions de francs en 1978, puis de 913 millions de francs en 1979, atteignent dans le projet de budget pour 1980 le total de **1.030.880.973 F.** Cette croissance de 12,86 % doit permettre, au niveau des actions, la poursuite des initiatives entreprises antérieurement, mais au niveau des personnels, il n'apparaît pas évident qu'elle sera suffisante pour empêcher une nouvelle diminution du nombre des coopérants, tant civils que V.S.N., en poste à l'étranger.

Les **grandes lignes des actions** poursuivies en 1979 et en 1980, sont ainsi définies par le ministère :

— *développement de la coopération avec les pays producteurs d'énergie et de matières premières.* Il s'agit, notamment, de la poursuite du programme de formation en France d'ingénieurs et des cadres de gestion, décidé en mars 1976 au titre du VII^e Plan ;

— *poursuite des « investissements » dans le domaine de la formation des cadres supérieurs étrangers,* et particulièrement des cadres scientifiques et techniques (mines, pétrole, informatique, équipement, agriculture, etc.) appelés à devenir des « décideurs dans leur pays d'origine » ;

— *participation au programme d'accompagnement de l'effort d'exportation,* tel qu'il a été fixé par le P.A.P. n° 9 du VII^e Plan, en introduisant des actions qui entraînent sans aucun doute, à terme, des retombées économiques. En effet, la formation de futurs

ingénieurs, techniciens, cadres de gestion, enseignants et chercheurs ne peut que favoriser le rayonnement de notre savoir-faire industriel et, par là même, contribuer au renforcement de nos exportations de biens d'équipement et de technologies.

Enfin, s'agissant des perspectives pour 1980, il convient de préciser que *deux tiers* environ des crédits nouveaux sont affectés aux ajustements techniques, résultant de la hausse des rémunérations des coopérants, des indemnités des missions de courte durée et des bourses.

Par conséquent, ce n'est que le *tiers* restant de ces crédits, soit 44 millions de francs — ce qui représente 4,3 % du budget total de la Coopération —, qui pourra être consacré au développement d'opérations nouvelles.

B. — LES PERSONNELS DE COOPÉRATION

Si, en valeur absolue, le nombre total des coopérants a poursuivi en 1979 une décroissance amorcée depuis plusieurs années, en revanche la répartition géographique de ces personnels s'est quelque peu équilibrée.

1. Répartition géographique.

L'évolution de cette répartition depuis 1975 est retracée dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PERSONNELS EN COOPÉRATION
(Enseignants et experts techniques.)

Evolution des effectifs par régions (civils et V.S.N.A.).

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Europe	99	76	43	50
Proche-Orient	386	395	431	372
Maghreb	14.128	14.445	12.193	10.996
Afrique au sud du Sahara	375	300	256	304
Asie	397	248	173	136
Amérique du Nord	248	197	182	364
Amérique latine	558	451	453	476
Totaux	16.191	16.112	13.731	12.698

On voit que les effectifs présents en **Afrique du Nord**, qui sont encore de loin les plus nombreux, ont diminué de près de 3.500 depuis 1976, soit une baisse d'environ 30 %. Si cette évolution est conforme aux souhaits de la commission sénatoriale des Affaires culturelles, qui s'est de longue date inquiétée de la part écrasante qu'occupait cette région du monde dans les actions de coopération de la D.G.R.C.S.T., le relatif redressement enregistré dans les autres secteurs géographiques est bien timide. **L'Amérique du Nord** en est la principale bénéficiaire avec un doublement des coopérants en poste dans ce sous-continent, mais le nombre total de ces personnels n'atteint, même après cette augmentation, que 364 coopérants...

La Commission s'était émue en 1978 de ce que la zone « **Afrique au sud du Sahara** », c'est-à-dire principalement l'Afrique anglophone, puisque les pays francophones relèvent du ministère de la Coopération, voyait ses effectifs regresser. On doit noter qu'en 1979, un redressement a permis d'en revenir à l'effectif antérieur. Enfin, **l'Amérique latine** ne bénéficie toujours pas d'un effort correspondant à l'importance que le sous-continent est appelé à prendre dans les relations internationales : elle dispose actuellement de 476 enseignants et coopérants, chiffre non négligeable, mais sans comparaison avec les 10.996 du Maghreb.

2. Répartition fonctionnelle.

Les effectifs d'enseignants en coopération accusent une nouvelle diminution, alors que ceux des experts restent globalement stables, mais font l'objet d'importants réaménagements dans leur répartition par secteurs d'intervention.

a) Les enseignants en coopération.

Leur répartition depuis 1977 est décrite dans le tableau suivant.

**TABLEAU GÉNÉRAL DES EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS EN COOPÉRATION
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

	Coopérants civils			Coopérants V.S.N.A.		
	1977	1978	1979	1977	1978	1979
Europe méridionale	54	23	27	11	10	13
Proche-Orient	183	215	198	146	149	96
Afrique du Nord	10.483	8.470	7.562	1.267	1.132	949
Afrique au sud du Sahara	164	141	166	76	74	70
Asie et Océanie	148	94	78	58	44	46
Amérique du Nord	141	131	259	1	2	4
Amérique latine	170	162	158	174	176	213
Totaux	11.343	9.236	8.448	1.733	1.587	1.391

Les effectifs des enseignants diminuent, de 1978 à 1979, de près de 1.000 unités, en passant de 10.823 à 9.839. Certes, cette baisse est inférieure à celle qui avait affecté ces effectifs de 1977 à 1978 mais elle reste importante, et surtout fait justice d'un des arguments avancés par le Ministère pour justifier la diminution des coopérants civils : ces personnels devaient certes diminuer, la D.G.R.C.S.T. le reconnaissait, mais leur relève serait assurée par des V.S.N., relativement moins coûteux. Or, les chiffres de 1979 le démontrent éloquentement, il n'en est rien, et les effectifs militaires décroissent tout comme les effectifs civils (de 196 personnes dans le premier cas et de 788 dans le second).

Certes, c'est la région du Maghreb, relativement « surpeuplée » du point de vue des effectifs qui est la plus affectée par cette diminution. Mais celle-ci affecte également des régions jugées prioritaires, comme le Proche-Orient, ce qui n'est pas compréhensible. Par contre, l'Amérique, dans son ensemble, bénéficie d'un effort plus net.

b) Les experts techniques.

Leurs effectifs restent relativement stables, avec une légère baisse de 2.908 à 2.859 agents.

Cette stabilité globale recouvre d'importantes évolutions sectorielles : décreue du secteur « planification et administration publique » : 345 agents, ainsi que du secteur « agriculture » : 138 agents ; augmentation des secteurs « industries, mines et artisanat » : + 417 agents.

**TABLEAU GÉNÉRAL DES EFFECTIFS DES EXPERTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Coopérants civils et V.S.N.A.

	Europe méridionale	Proche-Orient	Afrique du Nord	Afrique anglophone	Asie-Océanie	Amérique du Nord	Amérique latine	Totaux
Planification, administration publique et services publics :								
1976	6	15	748	13	25	6	30	843
1977	4	3	785	12	8	7	31	850
1978	2	6	984	11	4	6	40	1.053
1979	3	24	650	13	2	17	19	708
Industries, mines et artisanat :								
1976	1	10	436	2	5	3	17	474
1977	2	9	438	2	»	3	12	466
1978	2	2	246	4	»	2	6	262
1979	3	2	639	9	1	8	17	679
Commerce et banque :								
1976	»	»	67	»	»	»	»	67
1977	»	4	66	»	»	»	»	70
1978	»	7	42	»	»	1	1	51
1979	»	»	36	»	»	»	1	37
Agriculture :								
1976	6	7	566	34	6	3	42	664
1977	4	12	532	10	6	»	33	597
1978	4	9	538	18	4	»	25	598
1979	3	2	388	19	6	2	40	460
Santé publique et services sociaux :								
1976	1	29	732	5	31	48	18	864
1977	1	18	814	20	18	32	13	916
1978	»	26	739	19	17	28	10	839
1979	1	28	695	17	3	71	11	826
Autres activités non ventilables :								
1976	3	8	82	2	3	12	15	125
1977	»	20	60	16	10	13	18	137
1978	2	29	42	11	»	11	24	119
1979	»	22	97	10	»	3	17	149
Totaux :								
1976	17	69	2.631	56	70	72	122	3.037
1977	11	66	2.695	60	42	55	107	3.036
1978	10	69	2.581	60	34	48	106	2.908
1979	10	78	2.485	68	12	101	105	2.859

Un effort est donc fait au profit du développement économique ou du moins du développement industriel, puisque l'agriculture est en léger déclin, au détriment du secteur « administration publique », comme la Commission l'avait souhaité l'an passé.

C. — LA COOPÉRATION CULTURELLE

1. Orientations générales.

Nos actions de coopération culturelle consistent, suivant l'intitulé du chapitre budgétaire qui leur est consacré, en une « aide au développement par l'enseignement, la formation et les concours techniques ».

Leurs axes principaux pour 1980 ont été définis plus haut. S'exerçant dans des domaines très divers, sur des crédits en faible augmentation, les actions de coopération se développent dans des régions très différentes du monde.

Nous avons, dans nos rapports des deux années passées, traité particulièrement de notre action en Amérique du Nord, et notamment dans les zones de francophonie que sont le Québec, la Louisiane et Haïti. Nous ne reparlerons donc pas de ces régions, et nous prendrons des exemples dans des pays où nos interventions correspondent à des nécessités de développement dans des domaines précis.

2. Exemples d'opérations entreprises par la D.G.R.C.S.T.

Pour illustrer les actions ponctuelles poursuivies par la D.G.R.C.S.T., nous citerons l'Irak, l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Brésil, l'Égypte, la Tunisie, le Soudan, le Nigéria, le Mexique et l'Indonésie.

a) Irak. — Institut de technologie agricole de Moussayeb.

L'Irak a demandé le concours de la France pour la création de cet Institut, destiné à former en deux ans, par promotion de 600 élèves, des cadres spécialisés. L'accord franco-irakien, signé à cet effet en 1978, prévoit la formation en France, à l'Institut pour la formation agronomique et rurale en régions chaudes (I.F.A.R.C.) de Montpellier, d'une cinquantaine d'enseignants irakiens et la mise en place d'une équipe pédagogique française, appuyée par des missions d'organismes spécialisés français. Cette opération est cofinancée par les deux gouvernements.

b) Algérie. — Institut pour la formation dans le bâtiment (I.N.F.O.R.M.A.).

Par un échange de lettres franco-algérien, en date du 4 décembre 1978, la D.G.R.C.S.T. s'est engagée pour cinq ans à la mise en œuvre de ce Centre important, relevant du ministère algérien de l'Habitat et de la Construction, et comptant 550 élèves, ingénieurs et techniciens supérieurs.

Notre concours implique la mise en place d'un important dispositif qui comporte 170 coopérants techniques, agents de sociétés et V.S.N.A., et un appui technique regroupant l'Ecole spéciale des travaux publics, l'I.N.S.A. de Lyon, et la Fédération nationale du bâtiment. Le financement de l'ensemble de cette opération se fait selon un partage de charges prévu dans l'accord intergouvernemental, à raison de 70 % pour l'Algérie et de 30 % pour la France.

c) Arabie saoudite. — Ministère des Affaires municipales et rurales.

La D.G.R.C.S.T. a mis à la disposition du ministre saoudien des Affaires municipales et rurales — et à la demande de ce dernier — une équipe de dix experts destinée à assurer la coordination des projets de son Ministère et la constitution d'une banque informatisée de données urbaines.

Le financement est pris en charge par les autorités et cette équipe reçoit l'appui technique du ministère de l'Environnement et des services de la ville de Marseille.

d) Brésil. — Développement agricole.

La coopération technique que la D.G.R.C.S.T. conduit avec le Brésil en matière d'agriculture, organisée en 1979 à la suite de plusieurs missions exploratoires, représente l'exemple type d'une opération intégrée au niveau fédéral.

L'action de la D.G.R.C.S.T., coordonnée par l'expert affecté auprès du secrétariat au Plan (Surplan) du ministère brésilien de l'Agriculture, est conçue sous des formes adaptées à trois grandes zones caractéristiques du Brésil : Brasilia et sa région, où les experts spécialisés en économie rurale s'occupent des industries agro-alimentaires, de la santé animale (production de vaccins), de la pisciculture et de la recherche agronomique ; le Nord et Nord-Est où est menée une aide au développement comportant de la recherche fondamentale et appliquée (hydrologie-pédologie et agronomie tropicale) ; le Sud - Centre-Sud : dans ces régions riches et bien équipées, outre une recherche scientifique menée par l'I.N.R.A. et des accords pour une formation supérieure d'agronomes, des contacts s'établissent entre professionnels, avec l'appui du ministère de l'Agriculture, pour les coopératives et la gestion agricole.

e) Egypte. — Coopération médicale.

La qualité des professeurs de médecine locaux et l'ancienne infrastructure hospitalo-universitaire du Caire ont incité le Gouvernement égyptien à demander à la France une coopération médicale de haut niveau et de grande spécialisation.

Les contacts établis par la voie diplomatique entre équipe française et égyptienne de soins, d'enseignement et de recherche, ont abouti à des accords ou à des programmes bilatéraux équilibrés. Ils mettent en œuvre des missions d'experts et de professeurs (60 par an environ), des bourses de spécialisation en France (90 cette année) et des « contrats » de recherches communes.

Ce programme pluridisciplinaire est mené par actions bilatérales. Il porte sur la cancérologie (Faculté de médecine du Caire et institut Gustave-Roussy) ; l'ophtalmologie (hôpital Rod El Farag et Centre national ophtalmologique des Quinze-Vingt) ; la chirurgie cardio-vasculaire (Institut de cardiologie d'Embabeh et hôpital Laënnec à Paris) ; l'endocrinologie (Faculté de médecine d'Aln Chams et hôpital Cochin à Paris) ; la gastro-entérologie (Faculté de médecine du Caire et hospices civils de Lyon) ; l'histopathologie (Faculté de médecine du Caire et institut Pasteur de Lyon) ; l'immunologie parasitaire (laboratoire d'Agouza et institut Pasteur de Lille).

f) Zambie. — Médecine préventive.

Conçues en 1977, afin d'aider le ministère zambien de la Santé à développer les services de médecine préventive, en particulier dans les zones rurales, les unités de médecine préventive ont aussitôt fait l'objet d'un accord entre la Zambie et la France. La première unité de médecine préventive est devenue opérationnelle en juin 1978.

En moins de six mois, l'unité de médecine préventive, avec le concours de médecins et d'auxiliaires zambiens et en utilisant le transport et l'équipement offerts par le gouvernement français, a fourni un travail considérable. Elle a pris une part active à la campagne de vaccination de masse contre la méningite et le choléra dans plusieurs provinces de Zambie.

g) Soudan. — Coopération minière.

La D.G.R.C.S.T. mène depuis 1976 une action de coopération minière avec le Soudan, selon les objectifs assignés par la Commission interministérielle pour l'approvisionnement en matières premières. Cette opération, initiée par cet organisme, a été confiée au Bureau de recherches géologiques et minières avec lequel la D.G.R.C.S.T. a signé un marché annuel. Cette action a un double objectif : la recherche et la formation.

Les travaux de recherche qui ont lieu dans la région des Red Sea Hills, à 250 kilomètres de Port-Soudan, portent sur des gisements de chronite, de cuivre et de tungstène. Les résultats obtenus paraissent tout à fait encourageants en ce qui concerne la chronite.

h) Nigéria. — Programme de formation d'ingénieurs et techniciens.

L'accord quinquennal franco-nigérian du 23 septembre 1977 prévoit la formation de 1.500 ingénieurs et techniciens en France, répartis en cinq contingents de 300 étudiants. Ceux-ci sont placés dans 20 lycées techniques, 9 lycées agricoles, 10 instituts universitaires de technologie et 8 universités ou écoles d'ingénieurs. Le financement est assuré à 50 % par la France et 50 % par le Nigéria.

Par ailleurs, la D.G.R.C.S.T. participe à la réalisation d'une école fédérale polytechnique à Bauchi, et envoie des professeurs dans les universités de Lagos (physique, métallurgie, génies chimique, biologique et alimentaire) et Zaria (physique, chimie). Les autorités nigériennes se déclarent si satisfaites du déroulement de ce programme que d'autres pays anglophones, comme le Kenya, ont fait savoir qu'ils seraient intéressés par un accord analogue.

i) Mexique. — Coopération avec le Conseil national (C.O.N.A.C.Y.T.) de Mexico.

Le C.O.N.A.C.Y.T. est l'organisme mexicain chargé d'organiser la formation à l'étranger de cadres pour les universités, les centres de recherche et les grandes entreprises nationales. En 1977, la Banque interaméricaine de développement lui a attribué un crédit d'une valeur de 230 millions de francs permettant l'attribution de 4.191 bourses en quatre ans, dont 40 % seront utilisés pour des formations à l'étranger. La France a été choisie par le Mexique comme l'un des partenaires en Europe pour l'ensemble des secteurs économiques prioritaires.

En 1978, des accords ont été conclus pour la formation de cadres technologiques et de gestion entre le C.O.N.A.C.Y.T. et le Centre d'études pour la formation d'ingénieurs (C.E.F.I.) d'une part, et la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises, d'autre part. 88 boursiers mexicains (61 cadres technologiques et 27 cadres de gestion) sont venus en France en 1978, 110 boursiers (65 cadres technologiques et 54 cadres de gestion) en 1979. Le C.O.N.A.C.Y.T. assure les bourses de subsistance et la D.G.R.C.S.T. les coûts de formation.

j) Indonésie. — Projet Puspiptek.

Le Gouvernement indonésien a pris en 1976 la décision de regrouper l'ensemble de ses organismes de recherche dans un centre

unique appelé Puspiptek, près de Jakarta. Il a demandé, dans cette affaire, l'assistance de la France, au triple plan de la conception d'ensemble, de l'architecture et de l'expertise scientifique. En 1978 est apparue une certaine réorientation du projet, désormais axé principalement sur la recherche appliquée.

La D.G.R.C.S.T. s'est engagée sur un programme de coopération pluriannuel (1979-1981) consacré au montage du laboratoire d'électronique du futur centre et comprenant l'envoi d'experts, la formation de stagiaires et la fourniture de matériel. Cette coopération n'a pas été établie sans tenir compte des perspectives commerciales que la construction du Puspiptek pourrait offrir aux entreprises françaises.

3. Les centres de documentation universitaire, scientifique et technique (C.E.D.U.S.T.).

La priorité donnée aux disciplines scientifiques et techniques, l'importance de la coopération interuniversitaire, la politique de formation et les nécessités de mieux suivre le flux des étudiants étrangers en France, sont autant de motifs qui ont déterminé la D.G.R.C.S.T. à la création de **Centres de documentation universitaire scientifique et technique**. Ces centres sont destinés à prolonger, dans un secteur spécifique et prioritaire, l'action des services culturels de nos ambassades, favorisant le développement de la coopération universitaire.

Dirigés par des universitaires, installés dans des locaux équipés du matériel vidéo indispensable, pourvus d'une documentation régulièrement mise à jour, les C.E.D.U.S.T. ont une triple mission : s'informer auprès des milieux universitaires locaux ; participer aux programmes de coopération, en fournissant les éléments d'appréciation nécessaires au choix et à la mise en œuvre des différentes actions ; favoriser les rencontres entre chercheurs, professeurs ou étudiants, français et étrangers.

La compétence universitaire des responsables, leur réseau de relations et les matériels modernes dont ils disposent, confèrent aux C.E.D.U.S.T. une grande souplesse d'action qui leur permet de jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre des opérations de coopération. Ils fonctionnent actuellement en Egypte, au Mexique, au Soudan, en Irak, en Indonésie, au Brésil, au Liban, en Corée et en Syrie.

Par ailleurs, un **programme prioritaire de formation en France d'ingénieurs et de cadres de gestion étrangers** a été mis en place depuis 1977, dans le cadre du VII^e Plan. Initialement, le programme

concernait neuf pays : Brésil, Mexique, Venezuela, Egypte, Irak, Iran, Corée, Indonésie, Singapour.

Ce programme s'est caractérisé par une sélection rigoureuse des candidats (300 environ par an). Son succès a eu comme conséquence, d'une part, son extension *de facto* à d'autres pays tels que la Thaïlande (notamment l'*Asian Institute of Technology*), les Philippines, la Jordanie, le Soudan et la Syrie et, d'autre part, son évolution vers des « programmes contractuels » qui prévoient un partage des charges et des coûts. Des accords de ce type ont été signés notamment avec le Mexique, le Brésil et la Syrie.

D. — LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

Rappelons d'abord que si les crédits propres du ministère des Affaires étrangères affectés aux relations scientifiques n'augmentent pour 1980 que de 3,45 % seulement, ce domaine bénéficie heureusement par ailleurs d'un transfert en provenance du Fonds de la recherche, qui se monte à 10 millions de francs.

Un autre point positif, qui relève d'une mesure nouvelle de la D.G.R.C.S.T., est la création de cinq nouveaux postes de conseiller ou d'attaché scientifique, et de cinq autres postes d'agents d'exécution.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée, en ce qui concerne la coopération scientifique, par une réorientation géographique et sectorielle, qui tend, selon les indications fournies par la Direction générale, « à intensifier notre action vers des **régions-cibles** ». Cette sélection se fonde sur des priorités raisonnées, en même temps que sur la nécessité de limiter les actions, du fait de dotations budgétaires dont le ministère reconnaît lui-même la « modicité ».

Au total, 2.959 chercheurs français ont été envoyés à l'étranger au cours de l'année 1979, et nous avons reçu 1.317 scientifiques étrangers. Deux ordres de priorité ont été retenus.

1. Priorités sectorielles.

Dans le domaine spatial, c'est l'avenir du lanceur européen Ariane qui a mobilisé les plus grands efforts. Ceux-ci ont été encouragés par des succès commerciaux sous la forme d'achats ou d'engagements d'achat, non seulement par la France, mais par l'Organisation internationale I.N.T.E.L.S.A.T.

L'accent a été également mis sur la **télé-détection** qui suscite un intérêt marqué dans de nombreux pays en voie de développement (Brésil), comme dans des pays développés (Canada, Suède, Belgique), ainsi que sur l'accompagnement d'exportations possibles d'ingénierie et de produits spatiaux.

Il en est de même pour les applications de l'espace : météorologie, télécommunications, transmission de données.

L'Indonésie. La signature de l'accord franco-indonésien en copriorité où se joue, pour une bonne part, l'avenir de la pensée scientifique en tant que référence. Au cours de l'année 1978 et du premier semestre 1979, un effort a été engagé aussi bien vers les pays avancés (Japon, Europe, Espagne notamment) que vers les autres (Chine, Brésil).

Les priorités interdisciplinaires horizontales, comme les énergies nouvelles, la météorologie, la normalisation et la technologie n'ont pas été oubliées. La récente conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement (C.N.U.S.T.E.D. II - Vienne - août 1979) a donné au secteur technologique une importance certaine.

Enfin, un certain nombre de **programmes scientifiques multilatéraux** tels le M.A.B. (l'Unesco - l'Homme et la biosphère), le G.A.R.P. (programme de recherche atmosphérique de l'organisation météorologique mondiale), le C.D.S.N. (Comité sur les déficits de la société moderne - O.T.A.N.) ont également nécessité la participation de la D.G.R.C.S.T.

2. Priorités géographiques.

a) **La Chine** constitue un partenaire scientifique d'importance. Notre coopération a bien démarré. La France a eu le privilège d'être le premier pays à trouver sa place dans les perspectives offertes par l'évolution de la politique chinoise. A l'accord scientifique franco-chinois signé le 21 janvier 1978 est joint un programme qui porte sur des domaines tels que l'agronomie, la chimie des substances naturelles, la géologie, diverses branches de l'électronique. La signature de ce document a donné lieu à un très important échange de missions.

b) **Le sud de l'Europe :** avec *l'Espagne*, nous recherchons une forme plus moderne de relations scientifiques, conformément à ce qui a été dit au colloque franco-espagnol en 1978 et lors de la commission mixte de septembre de la même année. D'autre part, la Grèce, qui souhaite s'inspirer du modèle scientifique français, ainsi qu'il ressort du colloque scientifique franco-hellénique de 1978, offre d'intéressantes perspectives de coopération.

Il en est de même pour le *Portugal*. Il faut remarquer ici qu'une attention particulière a été apportée aux trois pays candidats à l'entrée dans la Communauté économique européenne.

c) *Les pays sous-développés avancés :*

L'Inde avec laquelle nous avons conclu un accord scientifique en juillet 1978 et où nos échanges se développent de façon favorable en biotechnique et en physique des solides. Sa situation de grand pays en voie de développement l'amène à orienter sa recherche vers ce que l'on appelle par simplification « les techniques adaptées », notamment dans le domaine des énergies nouvelles et de la biotechnique.

L'Indonésie. La signature de l'accord franco-indonésien en coopération scientifique et technologique en mai 1979, nous a permis de nous intéresser plus particulièrement au Centre de recherche « Puspipstek », qui va regrouper les différents organismes de la recherche indonésienne. D'ores et déjà, nous nous sommes engagés à apporter notre contribution à l'élaboration et à la mise en place d'un laboratoire en électronique.

Le Brésil : A la suite de la visite du Président de la République, en octobre 1978, un accord de coopération en technologie industrielle a été signé, il nous permettra d'élargir notre coopération scientifique avec ce pays. De plus, une coopération en chimie est envisagée dès cette année, après la décision brésilienne de créer un institut national de chimie. Enfin, le Brésil s'intéresse au système de banque de données du C.N.R.S. « Pascal » et des négociations sont en cours pour l'achat par le Brésil de ce dernier.

A cet ensemble, on peut ajouter le **Mexique** et pour certains domaines, énergies nouvelles, astronomie, l'**Arabie** où une mission française se rendra d'ici à la fin de l'année, afin d'étudier la construction d'un observatoire à Ryad.

*
**

Après avoir examiné les actions de coopération de la D.G.R.C.S.T., *vo*tre Commission a pris acte de leur diversité et en même temps de l'effort accompli pour suivre les priorités exprimées dans le VII^e Plan. Elle a souligné l'intérêt potentiel de l'action entreprise avec la Chine. Elle a exprimé le vœu que les crédits affectés à la coopération scientifique soient accrus : menée avec dynamisme et s'appuyant sur le potentiel scientifique français qui est de très haut niveau dans de nombreux domaines, cette coopération pourrait contribuer, prosaïquement, à améliorer un approvisionnement bien menacé en matières premières, mais surtout, à resserrer nos liens avec les puissances montantes et participer au maintien du rang de la France dans le monde.

AUDITION DE M. OLIVIER STIRN

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères.

La commission des Affaires culturelles du Sénat s'est réunie le 15 novembre 1979, sous la présidence de M. Jacques Habert, pour entendre M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, sur les crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.) pour 1980.

Le Secrétaire d'Etat a rapidement analysé les grandes lignes de ce budget : il croît de 13,01 %, soit une progression légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Ministère (14,7 %) ; c'est un *budget de transition* : la Direction générale devrait faire l'objet de réformes dans le courant de l'année à venir ; c'est un *budget sélectif*, qui met l'accent sur certaines priorités : scolarisation des enfants français à l'étranger (30 postes nouveaux d'enseignants sont créés), revalorisation de la condition diplomatique (5 postes d'attachés scientifiques sont créés), diffusion du livre à l'étranger, aides aux pays en voie de développement.

Le montant unitaire des bourses attribuées aux étudiants étrangers en France a été porté à 1.500 F, à la suite d'une augmentation sensible.

Le Secrétaire d'Etat a conclu son exposé en exprimant le souhait d'être informé des orientations jugées prioritaires par la Commission, dans le cadre de la réforme de la D.G.R.C.S.T.

Un débat a suivi, auquel ont pris part M. de Bagnaux, qui a interrogé le Secrétaire d'Etat sur notre coopération avec l'Amérique latine, ainsi que sur la diffusion du livre, M. Fontaine, qui désirait connaître la nature de nos émissions radio vers l'étranger, et M. Taittinger, qui a attiré l'attention du Secrétaire d'Etat sur l'état de délabrement du lycée français de Buenos Aires, dont il est même prévu de supprimer la partie « école maternelle » à la suite d'un affaissement de terrain.

M. Habert, rapporteur pour avis, a lui-même interrogé le Secrétaire d'Etat sur :

— les raisons de la forte augmentation (30 à 40 %) de nos contributions bénévoles aux organisations internationales ;

— la faiblesse des crédits « presse et information » du Ministère ;

— l'insuffisance criante de nos émissions radio vers l'étranger. Le Secrétaire d'Etat avait évoqué, lors de sa venue devant la Commission en 1978, une mission qui lui avait été confiée sur ce point. Qu'en est-il aujourd'hui ?

— la portée exacte de certaines mesures nouvelles : le crédit de 15 millions de francs affecté aux frais de déplacement du personnel permettra-t-il désormais que ces déplacements soient financés en temps voulu ?

Pourquoi notre coopération avec l'Algérie est-elle encore favorisée avec un crédit de 21 millions de francs et l'envoi de 200 coopérants, alors que le Maghreb mobilise déjà l'essentiel de nos actions et que certaines autres régions comme l'Amérique latine sont presque totalement délaissées ?

— l'opportunité de créer, pour certains des plus méritants des jeunes Français à l'étranger, des bourses facilitant leurs études supérieures en France ;

— le rôle exact de la nouvelle Direction des Français de l'étranger, et notamment de la division de la scolarisation des enfants français.

Le Secrétaire d'Etat s'est ensuite attaché à répondre à cet ensemble de questions.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, il a rappelé que les moyens qui lui étaient affectés étaient passés, au sein de la Direction générale, de 9,24 % en 1973 à 12,42 % en 1980. Il faut cependant être conscient que les moyens de la France sont limités et qu'elle ne peut assurer partout dans le monde une présence satisfaisante.

Il a donné l'assurance à M. Taittinger que les difficultés du lycée français de Buenos Aires feraient l'objet d'une étude particulière.

Les crédits de presse et d'information n'ont crû que de 8,2 % en 1980, contre 22 % en 1979. Mais ces services fonctionnent de façon satisfaisante.

Notre action en matière d'émissions radio est mal connue : en ondes courtes, nous desservons toute l'Afrique et un effort a été fait en direction de l'Europe centrale et de la côte est des Etats-Unis ; en ondes moyennes, nous assurons une heure de diffusion quotidienne vers l'Allemagne, ainsi que vers l'Espagne, et l'émetteur de Chypre dessert l'ensemble des pays méditerranéens. Il reste néanmoins des régions du monde où notre présence est insuffisante, comme l'Amérique latine.

A M. Habert, qui observait que notre action en la matière, très médiocre au total, ne comportait que peu d'émissions spécifiques et laissait à l'écart de très importantes zones géographiques, comme l'Amérique latine, l'Asie et la côte ouest des Etats-Unis, le Secrétaire d'Etat a répondu que deux projets étaient à l'étude, en accord avec M. Lecat, pour remédier à cette insuffisance : un émetteur situé à Kourou, en Guyane, pour un crédit de 100 millions de francs, et un autre à Ceylan, pour 50 millions de francs.

La relance de notre coopération avec l'Algérie s'effectue en application de la convention signée avec ce pays en 1978.

L'attribution de bourses aux élèves français de l'étranger dépend, pour l'enseignement supérieur, du ministère des Universités. Quant à la division de la scolarisation des enfants français de l'étranger, elle aura un rôle de coordination et de centralisation.

CONCLUSIONS

Dans le projet de loi de finances pour 1980, le budget alloué, au sein du ministère des Affaires étrangères, à la Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques atteint un total de **2.223 millions de francs**, dépassant pour la première fois le niveau des 2 millions de francs.

L'augmentation de ce budget par rapport à 1979 se situe à **13,02 %**. Cette augmentation est inférieure à celle de l'ensemble des crédits du Ministère, qui croissent de **14,7 %** — plus que le budget de l'Etat (**14,3 %**). *Votre Commission regrette que la priorité relative accordée au Ministère ne se soit pas répercutée sur la D.G.R.C.S.T.* dont les crédits, du coup, ne représentent plus que **42,1 %** des dépenses du département (contre **42,8 %** en 1978).

La progression de **13,02 %** sera, pense-t-on, suffisante pour assurer le *maintien des moyens des services* (titre III) ; mais elle ne permettra pas de lancer des opérations de plus grande ampleur dans le domaine des interventions publiques (titre IV). La *faiblesse des dépenses en capital* (titres V et VI) réduit fortement les possibilités d'investissement de la Direction générale ; la disparité entre les crédits de paiement, beaucoup trop modiques, et les autorisations de programme, plus ambitieuses, laisse penser que la D.G.R.C.S.T. espère redresser cette insuffisance, l'an prochain.

Cette observation conforte l'observation faite par le Secrétaire d'Etat devant la Commission, selon laquelle le projet qui nous est présenté est un **budget de transition**. Nous avons nous-mêmes employé le mot d'*attente*, en constatant que des décisions intéressantes avaient été prises, comme la création d'une division de la scolarisation des enfants français au sein de la nouvelle Direction des Français de l'étranger, mais qu'il faudrait évidemment attendre de voir quel contenu était donné à ces créations pour pouvoir les juger.

Votre Commission a noté que les mesures nouvelles, en nombre important, figurant au projet de budget, présentaient des aspects positifs. C'est ainsi qu'une mesure, à hauteur de plus de 15 millions de francs, règle l'irritante question des frais de déplacement des personnels, qui traînait depuis plusieurs années, et avait été stigmatisée dans nos conclusions de l'an passé. C'est ainsi, encore, que la création de 30 postes d'enseignants va renforcer l'encadre-

ment des écoles françaises de l'étranger, qui en ont grand besoin. C'est ainsi, par ailleurs, qu'un transfert de 10 millions du Fonds de la recherche relève les crédits, d'une insuffisance notoire, des Relations scientifiques.

Les principales orientations suggérées par votre Commission concordent avec celles qu'a prise la D.G.R.C.S.T. Les personnels servant en Diffusion sont en nette augmentation, ce qui est bien nécessaire devant les périls que court la langue française dans le monde et l'attention qu'il convient de porter aux instituts et établissements d'enseignement français à l'étranger. Mais en même temps, *la Coopération a été moins négligée* que dans les précédents budgets : après des augmentations, d'une médiocrité évidente, de 5,7 % en 1977, 7,9 % en 1978, et 11,7 % en 1979, la croissance est portée à 12,8 % pour 1980, ce qui est encore assez peu, mais ce qui permet à la Coopération de disposer pour la première fois de plus d'un milliard de francs de crédits et de parvenir — ce qui était le vœu de votre Commission — à un certain rééquilibrage avec la Diffusion.

L'avis de la Commission a été également entendu en ce qui concerne la répartition géographique et l'accroissement des actions de la Direction générale dans certains secteurs : l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Europe occidentale ; mais elle estime que nos efforts vers le continent américain auraient dû être plus accentués encore. Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, elle s'interroge sur la signification et l'opportunité de la relance de la coopération avec l'Algérie ; était-ce là le plus urgent, alors que de notoires insuffisances subsistent dans plusieurs autres domaines ?

Parmi ces dernières, **la situation des émissions radiophoniques françaises vers l'étranger demeure le point le plus sombre.** Votre Rapporteur n'a pas repris dans son rapport écrit de cette année l'exposé qu'il avait fait l'an dernier, car en fait, il aurait dû le reproduire mot pour mot, aucun changement, aucune amélioration n'étant survenu en 1979.

Dans la discussion qui a lieu en Commission après l'audition de M. Stirn, la suggestion a été faite de présenter un amendement supprimant entièrement les crédits octroyés par la D.G.R.C.S.T. à l'action radiophonique internationale, en raison de la criante insuffisance de cette subvention. Mais il a été remarqué que le problème ne se situait pas au niveau de la Direction générale, mais bien au-dessus, et qu'il concernait également le ministère de la Culture et de la Communication. Par ailleurs, nous avons été avisés que la commission des Affaires étrangères du Sénat avait une position tout à fait semblable, plaçant ainsi le problème non seulement dans l'optique culturelle mais sur le plan plus général de la présence de la France dans le monde.

Votre Commission a donc retiré son amendement, en réservant de lier son intervention à celle de la commission des Affaires étrangères ; de plus, elle a pris l'engagement de repousser l'année prochaine l'ensemble du budget de la D.G.R.C.S.T. si de substantiels efforts n'étaient pas accomplis pour améliorer la qualité et les conditions de diffusion des émissions radio vers l'étranger.



Avec cette réserve, après avoir constaté qu'en dépit de la faiblesse relative de l'augmentation globale des crédits, les moyens des services seront maintenus et que des mesures nouvelles apportent au budget des améliorations ponctuelles non négligeables, prenant acte, enfin, que le projet qui vous est présenté est un *budget de transition dont plusieurs aspects semblent présager des actions de plus d'ampleur pour les années prochaines*, votre Commission a décidé de donner un **avis favorable** à l'adoption des crédits de la D.G.R.C.S.T. dans le projet de loi de finances pour 1980.